

Autour des divergences entre un Ministre des Finances et les banques d'affaires françaises en Haïti: Frédéric Marcelin face à La Banque Nationale d'Haïti» et la «Banque Nationale de la République d'Haïti»(1880/82-1908/10)¹

Guy Pierre²

Universidad Autónoma de la Ciudad de México (UACM)

pierre40g@yahoo.com

« Je ne rends (...) pas la Banque Nationale d'Haïti absolument responsable de notre état économique. Elle n'a pas su l'améliorer : c'est déjà suffisant ³ »...il est bon de remarquer que, quoi qu'il puisse advenir, l'affaire de la banque, dans les conditions où elle se présente chez nous, ne peut jamais être mauvaise. Elle peut être plus ou moins bonne, selon que ses agents seront plus ou moins habiles, jamais médiocre, à plus forte raison mauvaise⁴...»

Résumé Cette étude analyse la controverse qui a opposé durant la longue période de 1880/82-1908/10 Frédéric Marcelin successivement à la Banque Nationale d'Haïti (BNH) et à la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH), et qui furent respectivement en fait, par ailleurs, des succursales de «La Société Générale et de Crédit Industriel et Commercial» (SGCIC), et de «La Banque de l'Union Parisienne» (BUP). Elle indique en gros la position que Marcelin assumait face à la création de ces institutions ainsi que face aux actions spéculatives auxquelles celles-ci se livraient et les régimes monétaires que le pays a connus durant ce laps conjointement avec les problèmes que les emprunts qui furent contractés, sur les places financières internationales et locale, par les différents gouvernements en tour, posaient. Et également, enfin, par rapport aux mécanismes par le biais desquels lesdites institutions bancaires aidaient le pouvoir central à réaliser un certain nombre croissant de dépenses extraordinaires, lesquelles faisaient augmenter les dépenses totales plus vite que les recettes fiscales. L'étude indique cependant que Marcelin n'a pas pu assumer sans ambiguïté aucune -tout au moins à certains moments durant la période indiquée- sur le plan politique toutes ses responsabilités. Elle le fait sans sous estimer pour autant la portée des actions qu'il lança contre la politique générale des deux succursales bancaires qui jouissaient dans le pays du statut légal de «banque d'Etat» alors qu'elles étaient, en fait, c'est à dire au regard du droit commercial international et du droit bancaire privé, des sociétés anonymes d'une nation étrangère. L'étude se base particulièrement sur les archives des deux banques d'affaires suscitées ainsi que sur les mémoires de Marcelin qui forment un ensemble d'une quinzaine d'ouvrages et de nombreux articles de journaux qu'il a écrits sur les deux banques nationales ainsi que sur les différentes conjonctures politiques et économiques qui affectèrent fortement le pays durant tout le XIXe siècle.

Abstract This paper analyzes the controversy which, during the long period from 1880/82 until 1908/10, opposed Frederic Marcelin first to the Banque Nationale d'Haïti (BNH) and later to the Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH); these institutions were actually also part of «La Société Générale et de Crédit Industriel et Commercial» (SGCIC), and of «La Banque de l'Union Parisienne» (BUP). The study presents the positions that Marcelin adopted towards the creation of these institutions, taking into account their speculative actions as well as the monetary regimes adopted during this period and the problems raised by the loans contracted by the successive governments on the international financial market. Finally, Marcelin also objected to the mechanisms through which these banking institutions helped the central government engage in numerous extraordinary expenses, which made the total expenses grow faster than government income. The study indicates however that Marcelin was not always consistent in this opposition. But this study does not underestimate the impact of his initiatives to confront the general policy of these two banking institutions which enjoyed the status of «state banks» while they were actually, according to international commercial law and the private banking legislation, corporations established in a foreign nation. The study is based on the research of the two banks' archives and also of Marcelin's memoirs, which are composed of roughly 15 publications, as well as numerous press articles that he wrote about the two national banks and the different political and economic conjunctures which greatly affected the country during the XIX th century.

1 Ce texte a été présenté au Congrès d'Histoire économique –CLADHE 4- qui s'est tenu du 23 au 25 juillet 2014, à Bogota, à l'Universidad Jorge Tadeo Lazano. Je remercie les collègues qui ont participé à l'Atelier sur la Banque où il a été discuté, particulièrement Pablo Martín Aceña de l'universidad Alcalá de Henares (Espagne) et Carlos Marichal de El Colegio de México (Mexique), de leurs commentaires. Je remercie également le professeur Victor Bulmer-Tomas de l'UCL Institute of the Americas at London de ses commentaires qu'il m'a faits parvenir par la suite. Je dédie, par ailleurs, le texte avec plaisir à trois éminents historiens qui nous ont laissés. Au premier, Benoît Joachim, pour m'avoir porté par ses travaux, sans qu'il ait volontairement voulu le faire et sans que je fusse, non plus, conscient des effets que l'amitié qui nous liait exerçait sur ma carrière professionnelle, à passer très tôt de la sociologie économique à l'histoire économique. Au second, André Georges-Adam, pour avoir transformé, en pleine période de dictature (1957-1966), la modeste maison de sa mère, au Morne-à-Tuf, en un lieu d'échange sur l'histoire marxiste et avoir abordé de manière magistrale, avant même d'avoir atteint la trentaine, la grande crise politique de 1867-1869. Et au troisième, Leslie F. Manigat, pour avoir fortement contribué par ses travaux à la mise sur pied de nouvelles approches scientifiques autour des grands problèmes de l'histoire nationale et avoir énormément ainsi contribué à l'étude de la deuxième moitié du XIXe siècle.

2 Professeur d'histoire économique à l' Universidad Autónoma de la Ciudad de México (UACM)

3 Marcelin, Frédéric, Haïti et sa banque nationale. Imprimerie Kugelman, Paris, 1896, p. 48.

4 Marcelin, Frédéric, Finances d'Haïti, emprunt nouveau, même banque ; Imprimerie Kugelman, Paris, 1911, p. 14.



Frédéric Marcelin,

Secrétaire d'Etat des Finances et du commerce Député, avocat, journaliste, romancier et commerçant (1848-1917)

Introduction

Le ministère des Finances a vu défilé au XIX^e siècle plus d'une cinquantaine de ministres, plus d'une fois même dans le cas de quelques uns d'entre eux. Il fut ainsi profondément marqué par un bon nombre d'entre eux, en particulier par Anténor Firmin et Solon Ménos, ainsi que par Callisthène Fouchard et Edmond Lespinasse. Et aussi par Lysius Salomon et Raoul Excellent. Charles Laforestie, qui le représenta, en 1880, dans les négociations autour de la création de la première banque du pays, l'a également beaucoup marqué. Louis Edouard Pouget aussi, qui dut, de son côté, par ailleurs, abandonner, en 1910, le pays pratiquement en courant, comme il eut à le dire lui-même dans une lettre, pour se réfugier aux Etats Unis d'Amérique au motif qu'il n'approuvait pas certaines initiatives du gouvernement d'alors en matière de politique financière. Cependant aucun d'entre eux ne l'a autant marqué que Frédéric Marcelin. Et ce, même pas Anténor Firmin (2003) qui put se tailler pendant ces mêmes années une place exceptionnelle dans la communauté scientifique internationale suite à son ouvrage, *De l'égalité des races humaine*, qu'il écrivit en réponse aux travaux de Gobi-

neau sur l'inégalité des races humaines. Même pas, non plus, Calisthène Fouchard (1891) qui se vanta d'avoir aidé le pays à rétablir ses finances et aussi son crédit sur les places européennes par les négociations qu'il a menées, en 1880, auprès des banquiers français pour le rééchelonnement, à de meilleures conditions, du remboursement de l'emprunt de 1875. Ou, enfin, pour ne considérer que ceux-là, Edmond Lespinasse et Auguste Bonamy qui ont beaucoup contribué, pendant les années 1912-1914, à l'établissement du taux de change idéal autour duquel les autorités centrales devaient procéder à la réforme monétaire que la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) devait réaliser.

Le problème est que Marcelin (2000), qui commença très jeune sa carrière politique comme député après des études classiques et universitaires plus ou moins satisfaisantes et intermittentes au pays selon ce qu'il eut à rapporter lui-même sur son parcours, et qui écrivit plus d'une quinzaine d'ouvrages dont plus de huit de manière spécifique sur les questions financières et bancaires⁵, mena durant toute la période de 1867 à 1910 une série de batailles pour la modernisation du pays. Il centra ces luttes autour notamment de quatre grands problèmes, soit: le rôle et les actions des deux institutions bancaires qui virent successivement le jour au pays à titre de «banque d'Etat» en 1880 et 1910 ; les questions budgétaires en général et les dépenses publiques en particulier ; la question du système monétaire, c'est à dire les problèmes d'ordre monétaire et économique qui dérivèrent pendant ces années du régime de papier-monnaie d'un côté, et du régime métallique de l'autre; et, enfin, la nature et l'instabilité des institutions politiques dont la nation s'était doté depuis sa fondation en 1804. A dire vrai les trois premiers problèmes forment un tout dans sa pensée, il les détache souvent

⁵ La liste de ces ouvrages est indiquée dans la bibliographie.

dans ses écrits mais c'est pour mieux cerner et exposer le plus clairement possible le premier, soit le rôle que les deux institutions bancaires auraient dû jouer pendant la deuxième moitié du XIXe siècle dans l'économie nationale et n'ont, malheureusement, pas réussi cependant à jouer. Aussi fort de sa connaissance en matière économique et financière qu'il aurait acquise, semblait-il par ailleurs (DUMAS, 2000), sur le tas et traversé par les idées libérales qui prévalaient à l'époque, il critiqua de façon systématique les actions des deux institutions bancaires suscitées qui furent, en fait, des succursales des banques d'affaires françaises : La Société Générale de Crédit Industriel et Commercial de France (SG-CIF) et La Banque de l'Union Parisienne (BUP).

Marcelin mena ce combat avec passion et dans le même esprit patriotique qui animait tous ceux, qui, comme Edmond Paul (1876) et Demesvar Delorme (1873) par exemple, ont essayé, sous la bannière du Parti Libéral, de porter l'Etat vers les années 1882-1884 à réorienter la politique économique du pays. C'est à dire à faciliter la création de quelques secteurs économiques industriels et à stimuler, par des mesures de dégrèvement fiscal (MARCELIN, 1887), la production agricole en général et celle du café en particulier qui tirait alors l'économie nationale. Il mena ce combat aussi bien au sein des gouvernements avec lesquels il eut à collaborer, soit à titre Ministre des Finances ou à titre de député à l'Assemblée Nationale, que dans la presse à titre de journaliste. Mais il ne le fit pas toujours sans équivoque aucune. La raison en est que, malgré qu'il ne cessa pas de critiquer les effets négatifs que l'hégémonie de l'armée sur l'appareil d'Etat exerçait sur la stabilité politique, il ne se gêna pas de se mettre au service de quelques uns de ces gouvernements militaires dont les pratiques politiques ont fortement affecté la dynamique du développement de l'économie nationale pendant

les vingt dernières années du XIXe siècle. Ce faisant, il laissa glisser dans ses idées certaines faiblesses par rapport aux actions que menaient les banques et contre lesquelles il s'insurgeait pourtant. A la vérité ces ambiguïtés montrent combien il est important d'examiner à fond les critiques acerbes qu'il adressa à celles-ci et les actions concrètes qu'il eut à prendre lui-même ou qu'il suggéra à l'Etat de prendre contre ces institutions. Ceci constitue en fait l'objet du présent article qui est, par ailleurs, structuré en trois grandes parties. Soit, une première autour des tentatives qui ont été faites pendant la période de 1826-1874 pour doter le pays d'une banque. L'on commence par cette période parce que les idées de Marcelin embrassent tout le XIXe siècle et non pas seulement la période de 1880-1910 pendant laquelle il fut, tour à tour, secrétaire d'Etat, député et journaliste. Et parce qu'il faut également tenir compte du fait, en analysant sa pensée, qu'il a eu à se mêler, à titre de ministre des Finances sous le gouvernement de Florville Hyppolite, dans les derniers débats qui eurent lieu autour du premier emprunt que le pays avait contracté en 1821, à Paris, auprès de la Banque Neufville et des banques Terneaux-Gandolphe et Cie⁶, pour acquitter l'indemnisation de son indépendance. Et suite auquel, de plus, le gouvernement d'alors avait envisagé, en 1826, de créer une banque. Et aussi, enfin, du fait qu'il eût, d'une part, à participer, en 1874, cette fois en qualité de député à l'Assemblée Nationale, aux controverses que le gouvernement du général Michel Domingue avait suscitées autour de la possibilité de fonder, à Port-au-Prince, une banque nationale, et, à aider, d'autre part, à retracer par ses écrits les longs cycles du papier-monnaie ainsi que les âpres luttes pour l'établissement du régime métallique au XIXe siècle et au début du XXe.

⁶ Cf. (Blancpain, 2001, 66)

La deuxième partie porte sur la posture qu'il adopta suite à la création, en 1880, de la première banque d'Etat sous le nom de Banque Nationale d'Haïti (BNH), et la troisième sur la lecture qu'il fit de la dissolution de la BNH et de la création subséquente, pendant l'embellie de 1906/07-1919/20, d'une nouvelle institution bancaire sous le nom de Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH).

L'étude se termine par quelques observations sur la portée globale et les conséquences des divergences qui ont opposé Marcelin aux deux banques nationales, ceci en indiquant, à titre d'hypothèses de recherche, que Marcelin a révélé au travers de ces divergences comment il dominait la théorie économique classique. Et comment également il s'est battu par un ensemble de propositions d'ordre théorique et pratique pour contrecarrer les effets pervers pendant le dernier quart du XIXe siècle de la politique des succursales des «banques d'affaires» sur l'économie nationale, c'est à dire soutenir et dynamiser celle-ci. Quatre autres faits sont aussi signalés dans cette même perspective sous forme d'hypothèses. A savoir : premièrement, que ce fut surtout l'aiguïsement énorme des contradictions entre les différentes fractions de l'oligarchie terrienne et des Généraux de l'armée, et non pas tellement la banque comme telle ou comme institution spéculatrice et accapareuse de capitaux, qui empêcha l'économie nationale de se moderniser pendant le dernier tiers du XIXe siècle; deuxièmement, que ces divergences annonçaient, d'une façon ou d'une autre, par leur violence et leur complexité, la débâcle totale de l'appareil d'Etat qui s'était constitué en 1804, et sa refondation en 1915 sur la base de nouvelles contradictions antagoniques; troisièmement, que la posture de la banque, dans le cadre de ces divergences, montre comment l'économie nationale était, en dépit de sa petite taille, importante pour le procès

d'accumulation du capital en France et comment cette institution avait passé outre à la souveraineté nationale. Et, quatrième, enfin, que, contrairement à ce qu'affirme l'ancien gouverneur Jean-Claude Sanon de la Banque centrale, la position de Marcelin face à la banque n'était pas aussi ferme que ce qui se lit dans ses textes et qu'il s'était, de plus, condamné lui-même à échouer dans cette bataille en la menant dans le cadre du Parti National et non dans celui du Parti Libéral. Ceci vu que, pour des raisons liées à la politique économique en général et aux statuts ainsi qu'aux pratiques des institutions politiques, le Parti National était beaucoup plus réticent aux changements qu'il prônait et que ces changements concordaient davantage -jusque dans une certaine mesure bien sûr- avec les idées du Parti Libéral, ou avec celles de la fraction la plus avancée de cette organisation⁷ qu'avec celles du Parti des Domingue et des Salomon⁸. L'étude indique donc, dans cet ordre d'idées, qu'à cause des ambiguïtés qui entachaient sa pensée et la crédulité dont il fit montre à la tête du Ministère des Finances durant le gouvernement du Général Hippolite et celui du Général Nord-Alexis, il n'entreprit pas et ne put, non plus, entreprendre toutes les actions qu'il aurait pu prendre.

Par ailleurs l'étude se base sur trois grandes catégories de sources. Premièrement, les rapports annuels du conseil d'administration de la BNH que les archives de quelques banques d'affaires françaises ont conservés ; deuxièmement, les différents écrits mêmes de Marcelin

⁷ *Le Parti libéral a eu de nombreux problèmes internes et s'est scindé quelques années après sa fondation en deux, dont une fraction sous la direction de Boyer Bazalais, et une autre sous le commandement de Boisrond Canal.*

⁸ *Marcelin a défendu avec passion dans le journal L'Œil le Parti national. Il fit son éloge et a employé un ton ironique dans quelques uns de ses articles pour présenter le Parti Libéral. Il exprima cette position notamment au début du gouvernement de Salomon. Il a sûrement maintenu sa position face aux dirigeants de ce parti puisque comme il eut à le dire lui-même dans l'un de ses écrits qu'il n'a jamais eu à passer, durant toute sa vie active, d'un camp à un autre. Il laissa transparaître, malgré tout, quelques amertumes dans les réflexions qu'il eût à faire postérieurement, et ce quoiqu'il ne pensât jamais à rompre avec le Parti national.*

autour de la situation financière du pays durant l'ère de ces banques d'affaires ; et, troisièmement, les différentes lois qui furent publiées dans le *Moniteur* au sujet de la situation générale de l'époque. A dire vrai ces sources ne sont probablement pas suffisantes pour bien étayer les différents problèmes que le texte traite au sujet du débat qui eut lieu entre Marcelin et la banque, d'autant que ce débat aborda des questions extrêmement complexes et passionnantes. On aurait dû donc consulter d'autres sources se rapportant à cette période. Mais l'on sait que pour des études de ce genre, il faut surtout s'appuyer sur les débats qui eurent lieu à l'Assemblée Nationale et sur les correspondances qui furent échangées entre les principaux acteurs politiques du moment. Et s'appuyer aussi, de plus, sur les rapports que les différents gouvernements en tour ont présentés chaque année à l'Assemblée générale sous la mention: Exposé Général sur la Situation de la République d'Haïti (EGSRH). Mais malheureusement un certain nombre de ces documents n'existent plus, semble-t-il ; d'autres, on le sait, sont jalousement gardés dans des bibliothèques privées. On a pu néanmoins en parcourir quelques uns et les rapprocher également, dans le but de bien veiller aux erreurs qu'ils contiennent, des écrits de Callisthène Fouchard⁹ et des observations de quelques hauts responsables de la banque. Et aussi de quelques autres textes relativement rares qui furent écrits par des auteurs anonymes et des responsables des banques d'affaires rivales qui avaient ou qui rêvaient d'avoir des intérêts sur le marché local et dans les autres pays de la région. L'analyse a pu ainsi surmonter quelques unes des difficultés signalées, et ce grâce notamment au fait qu'elle reste collée aux écrits de Marcelin qui sont plus qu'utiles sur ce point étant donné qu'ils reprennent tous les discussions qui ont eu lieu à l'assemblée nationale autour de ces questions. De toute façon

9 Particulièrement, l'opuscule suivant: C. (Fouchard, 1891).

les réflexions qui suivent contiennent quelques lacunes. Aussi faut-il souhaiter que d'autres recherches essayent sur la base de nouvelles sources de mieux recadrer et d'expliquer la pensée de Marcelin ainsi que le fondement des actions qu'il mena contre la banque.

A. Première partie : Trois tentatives de créer une banque d'Etat durant la période de 1826-1874

La période de 1826 à 1874 est marquée par trois tentatives de réguler le système économique par une banque. La première fut en 1826, la deuxième en 1859 et la troisième en 1874. Charles Beaulieu (1987) et la Banque centrale¹⁰ parlent d'une quatrième tentative qui aurait eu lieu en 1838. Celle-ci eut effectivement lieu comme le mentionne, par ailleurs, Robert Lacombe (1958) dans son ouvrage sur l'histoire monétaire de Saint-Domingue. Et aussi Hénock Trouillot (1963) dans ses réflexions sur les anciennes sucreries coloniales. Cette étude ne dispose pas, cependant, suffisamment de données pour considérer cette tentative particulière que quelques hommes d'affaires avaient essayée d'entreprendre après la crise de 1836 qui avait secoué un certain nombre de pays capitalistes et qui avait porté le président Boyer à appeler les producteurs ainsi que d'autres agents économiques à augmenter la production agricole locale pour réduire le poids des importations dans la consommation nationale¹¹. L'on doit beaucoup regretter de ne pas pouvoir considérer cette tentative puisqu'elle dut avoir eu un aspect très spécifique étant donné qu'elle eut lieu au milieu d'une importante crise internationale et fut prise, de plus, par des hommes d'affaires. Ainsi, l'étude retient seulement celles qui sont indiquées et fait observer que toutes ces tentatives

10 BRH-Site officiel.

11 Voir Déclaration de Boyer en date du 20 juillet 1837 à propos de la situation nationale suite à la crise que certains nombres de pays en Europe ont connu en 1836. Voir, *L'instant de Pradines, Recueil des Lois et Aces du Gouvernement d'Haïti, Tome VI, 1834-1839.*

correspondirent à d'importantes conjonctures économiques. La première à la crise financière que le gouvernement du Général Boyer provoqua en se soumettant à l'injonction de Charles X de payer la somme de cent cinquante millions de francs pour la reconnaissance par la France de l'indépendance du pays, la deuxième au mouvement de récupération et d'expansion que l'économie nationale enregistra sous le gouvernement de Geffrard, c'est à dire durant les années (1859/60-1863/64) où le commerce général avec la France augmenta à un rythme moyen assez soutenu et durant lesquelles les exportations de coton vers les Etats Unis accusèrent également, pour sa part, une forte augmentation par suite de la Guerre civile dans ce pays, et la troisième, enfin, à l'engorgement du circuit monétaire durant les années 1870/71-1874/75 par un volume énorme de papier-monnaie suite, d'une part, à la Guerre civile de 1867-1869 qui avait provoqué la scission du pays en trois républiques indépendantes¹², et, d'autre part, à l'échec du gouvernement de Nissage Saget de freiner, par la Loi du 24 août 1870, le désordre qui régnait dans le système financier et dans les recouvrements à la douane¹³.

Les travaux de Marcelin n'indiquent pas qu'il s'est intéressé, sauf peut être au projet de Septimus Rameau-Domingue, à ces faits. On peut supposer qu'il ne s'y est pas penché de façon spéciale à cause particulièrement du fait qu'aucun d'entre eux n'a pu se concrétiser. Cette hypothèse reste cependant à prouver et peut, de plus, ne pas être suffisamment fondée pour le retenir puisque Marcelin lui-même aura vers

les années 1893, comme on le verra plus loin, à soumettre à la Chambre des Députés un projet de création d'une banque de crédit commercial qui ne prospéra pas, non plus, d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, il est un fait que les causes pour lesquelles ces faits échouèrent recoupent le fondement de ses idées et forment, comme on le verra dans les sections suivantes, la base sur laquelle il s'appuiera pour critiquer les actions de la banque qu'il aura le privilège de superviser à la tête du ministère des Finances pendant le gouvernement de Florville Hyppolite et celles de l'institution qui sera fondée, en 1910, durant sa retraite en France.

En effet, la première tentative échoua à cause notamment du fait que le problème que les autorités en place voulaient résoudre par sa concrétisation, c'est à dire le paiement du montant suscité de 150.000.000 de francs au gouvernement français pour régler la question de l'indépendance du pays, avait rompu le climat de confiance qui s'était rétabli, en 1821, avec la réunification du royaume de Christophe et de la république de Pétion en une seule entité politique. La question de confiance se posait notamment pour ceux, commerçants et spéculateurs ou agents de change, qui pouvaient concourir à la formation du capital de la banque que l'article 5 de la Loi de 1826 fixait à 6.000.000 de gourdes. Le montant de cent cinquante millions de francs que les autorités devaient liquider était, selon Marcelin, trop élevé. Le pays ne disposait d'aucun moyen, pense t-il, pour le payer. Et ce d'autant que la période fixée pour le faire était très courte, soit cinq ans seulement. Marcelin n'ignorait pas que Boyer misait sur la création d'une banque par la Loi de 1826 pour faire face à la situation financière qu'il avait lui-même créée. Mais il n'aborde pas cette question dans son ouvrage sur l'indemnité française (MARCELIN, 2004). A dessein sans doute. En tout

12 *Le pays fut en effet divisé pendant la crise de 1867-1869 en trois Républiques indépendantes : L'Etat Septentrional de Nissage Saget, l'Etat Méridional de Michel Domingue et l'Etat central de Salnave. André Georges Adam explique très bien la formation de ces trois Etats. Cf. Georges Adam, André, Une crise haïtienne 1867-1869. Sylvain Salnave, Editions H. Deschamps.*

13 Antoine Michel expose avec un grand nombre de faits dans son ouvrage «L'emprunt de Trois millions de piastres» la masse énorme d'argent que le bureau de douane n'a pas pu encaisser. Cf. (Michel, 1934).

cas il se contente seulement, selon ce texte, de recommander, en 1893, au gouvernement du président Hyppolite de liquider au plus vite le reliquat de l'emprunt de 1825¹⁴ que les autorités s'étaient empressé de contracter, en 1825, sur la place de Paris, pour payer la première tranche de l'indemnité.

En revanche, on comprend mal qu'il ne s'appesantit pas dans ses écrits sur la tentative qui eut lieu, en 1859, pour créer une banque de crédit agricole et de prêt puisque ce projet bénéficiait d'une situation économique assez favorable. Et visait, en tout état de cause, à aider, avec l'augmentation des exportations vers la France et le cycle de coton que la Guerre civile aux Etats Unis avait entraîné, l'appareil d'Etat à assainir le circuit monétaire que le gouvernement de Soulouque avait pratiquement engorgé par des émissions de papier-monnaie. De fait, un moindre volume de papier-monnaie a été émis pendant la période de 1859-1864 que pendant l'ère de Soulouque (1848-1859). Turnier ne semble pas être de cet avis. Il se base notamment pour soutenir son désaccord sur la variation du taux de change pendant ces années. Pourtant, selon les données disponibles, la valeur externe de la gourde avait cessé, semble-t-il, de dégringoler pendant les premières années de Geffrard pour se stabiliser autour d'une légère hausse pendant la courte période de 1863-1864. Le vertige du papier-monnaie dont il parle se serait produit plutôt pendant les trois dernières années de cette administration et non pas tout au long du mandat de Geffrard. Il semble, donc, vu ainsi, que, malgré que Robert Lacombe, comme Marcelin, ne le mentionne pas, non plus, dans ses travaux, la Loi du 26 juillet 1859 visait effectivement à contrecarrer, par la mise sur pied d'une banque, l'expansion vertigineuse des billets non gagés. Mais il ne fut pas possible, comme du reste ce

¹⁴ L'emprunt fut de 30.000.000 de francs et placé chez les banquiers Ternaux-Gandolphe et Cie.

fut le cas pour l'Etablissement de crédit suscité que Marcelin lui-même a voulu créer plus de 20 ans après, de trouver un nombre suffisant de souscripteurs pour monter le capital de départ.

La troisième tentative que l'Etat fit pour impulser la dynamique économique par une banque de crédit connut aussi le même sort, c'est à dire échoua également. Ce fut en 1874, soit justement, par une sorte de coïncidence historique, l'année où Marcelin fut élu député pour la première fois, ce qui veut dire que Marcelin eut probablement à participer, à ce titre, aux débats autour de ce projet. Ce projet fut mené principalement par Septimus Rameau, neveu du président en tour, le Général Michel Domingue. Il consistait à monter une banque agricole avec la participation d'un homme d'affaires d'origine américaine qui s'était engagé à trouver, sur le marché européen, des fonds pour constituer, avec une partie de son apport personnel, le capital de départ. Joseph Chatelain et Alain Turnier pensent que cet homme d'affaires, qui répondait au nom de A.H. Lazarre et qui n'a pas pu honorer son engagement, était probablement un aventurier. Ils laissent entendre ainsi que ce serait sans doute la raison principale pour laquelle ce projet ne vit pas le jour. L'on doit sûrement tenir compte de cette hypothèse mais il faut sans doute se rappeler également que la période pendant laquelle l'Etat devait réunir le capital social de cette banque le système capitaliste international était en proie à la très forte crise internationale de 1873 et que cette crise et la dépression qui s'en était suivie affectèrent fortement le marché des capitaux européens. Il n'était pas, alors, du coup très facile de trouver sur les places européennes des capitaux. Certes cette crise constituait, avec les mouvements cycliques des capitaux, une conjoncture très favorable pour les pays de la région, notamment les pays du Cône Sud. Un grand volume de capitaux se déplaça,

en effet, des places financières européennes vers ces contrées¹⁵. Mais un certain nombre de pays ne connurent pas ce mouvement ou n'en ont pas beaucoup bénéficié. Aussi peut-on supposer que, dans ce climat peu propice, le passé ou les démêlés spécifiques de Lazarre ont pesé sur ce fait et qu'il n'a pas pu attirer d'autres preneurs de parts au capital du projet auquel il voulait s'associer.

Ceci dit, il est intéressant de se demander à cette étape de l'analyse quelle fut dans ces circonstances la position que Marcelin adopta par rapport à ce projet puisque, comme on l'a vu, il siégeait, à ce moment, à l'Assemblée Nationale. On ne peut malheureusement, faute de documents suffisants¹⁶, répondre à cette question. Il est permis toutefois de supposer qu'il ne l'appuya pas, car, quoiqu'il ne cachât pas son attachement à Septimus Rameau et aussi par ricochet à Domingue, il a dû voir que le mécanisme par lequel le gouvernement d'alors voulait fonder la banque allait augmenter davantage la dette du pays. En effet, selon le décret qui fut pris à cet effet, la banque devait être créée par un emprunt de trois millions de piastres¹⁷. Or, selon le préambule de ce décret, tout le produit de cet emprunt ne devait pas être destiné à la création de la banque, sinon une partie seulement. L'autre partie devait être assignée à la «marche du service public», c'est à dire à des fins administratives. Le décret s'engageait donc, comme l'indique Antoine Michel (1934), à augmenter de manière importante l'endettement de l'Etat. De fait c'est ce qui se fit par un emprunt de 10.000.000 de francs que l'Etat contracta, sur la base de cette émission de 3.000.000 de piastres, auprès des représentants à Port-au-Prince de la banque Marcuard en France. Or pour Marcelin,

ces emprunts devaient stimuler davantage encore le rythme des émissions du papier-monnaie, mouvement contre lequel il s'opposait et qui le portera, en 1880, à s'en prendre violemment au nouveau Secrétaire d'Etat des Finances Charles Laforestrie¹⁸. Face donc à cette situation, l'on est en droit, pour le répéter, de supposer jusqu'à preuve du contraire qu'il ne fit rien ou pas grand-chose sur le plan politique pour aider son ami Septimus Rameau à fonder la banque de la Terrasse. Les quelques 32.420 piastres que celui-ci avait pu donc collecter pour constituer le capital social de la banque et qui devait être, par ailleurs, de 2.000.000 piastres, n'avaient aucune valeur politique. Ainsi, pour résumer, comme en 1826 et en 1859, en 1874 l'économie nationale ne put voir surgir en son sein une banque pour stimuler et réguler sa dynamique, ce qui a facilité une forte reprise du cycle de papier-monnaie qui s'était sensiblement¹⁹ arrêté, en 1872, avec la réforme monétaire que Nissage Saget avait réalisée sur la base, selon Robert Lacombe, de 10 gourdes anciennes contre 1 gourde nouvelle. Le schéma-graphique qui suit indique le cadre monétaire ainsi que les cadres politiques dans lesquels ces tentatives eurent lieu. Il permet aussi de présager le climat de divergences qui existera entre Marcelin et la première banque nationale qui sera enfin créée pendant la récession économique de 1879/80-1885/86.

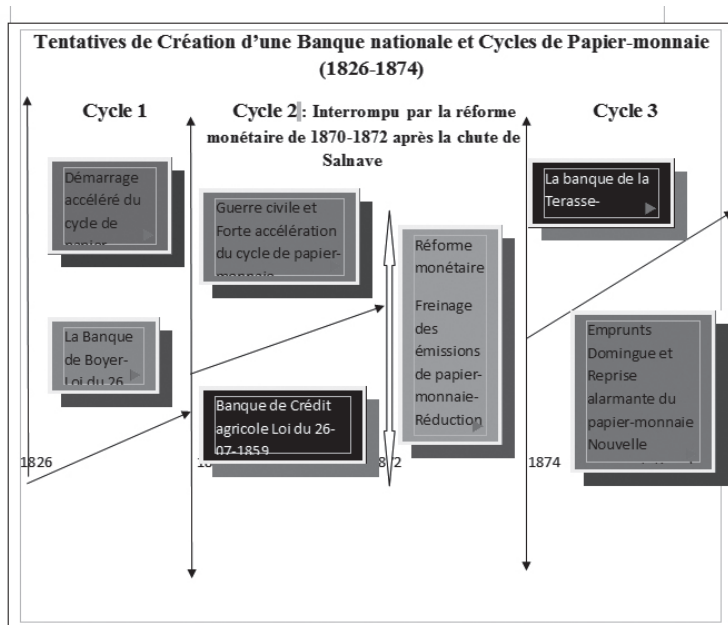
18 Voir Frédéric Marcelin (1887, 6-12).

19 Alain Turnier affirme que Nissage Saget avait pu procéder au retrait de l'ensemble du papier-monnaie qui circulait. Louis Gation également. Gation se réfère notamment à la Loi du 26 août 1872. Il y a lieu cependant de douter que la réforme monétaire de 1872-1874 ait pu assainir totalement le circuit financier. On peut se baser sur les problèmes d'ordre monétaire que le pays a connus immédiatement après le gouvernement de Saget, c'est à dire sous le président Domingue, pour fonder ce doute. Car ces problèmes ne doivent pas sûrement avoir surgi seulement à cause des conditions dans lesquelles l'emprunt dit Domingue fut émis. D'autres facteurs ont dû probablement les aggraver. Par exemple le ratage partiel de la réforme monétaire de Saget. Cette question n'est pas encore bien étudiée. On trouve dans le récent ouvrage de Victor Bulmer-Thomas sur l'économie de la Caraïbe des éléments pour l'aborder mais, en dépit des éclaircissements que ce livre apporte sur la politique fiscale et la politique monétaire, on ne peut vraiment affirmer, pour le répéter, que Saget avait pu assainir le circuit monétaire. Cf. Bulmer-Bulmer, Victor, *The economic history of the Caribbean since The Napoleonic wars*, Cambridge, 2012, chap. 7.

15 Voir à ce sujet Fred Rippey (1964).

16 On pense surtout aux journaux de l'époque dans lesquels il intervenait. L'*Œil* par exemple. Un nombre incalculable de ces matériels d'archives ont été détruits par les incendies et les rats. L'Etat a aussi –il faut le dire– participé par son insouciance à leur destruction.

17 Soit 15.000.000 de francs.



Caribbean since The Napoleonic wars, Cambridge, 2012, chap. 7.

B. Deuxième partie : La création de la banque nationale d'Haïti pendant la récession économique de 1879/80-1885/86: soutien et dénonciations des actions de la banque par le député-secrétaire d'Etat des Finances Frédéric Marcelin

Cependant pour bien comprendre ces divergences, l'on se propose de suivre le procédé suivant : on examine en premier lieu la création, en 1880, de la première banque nationale et le cadre économique dans lequel elle fut fondée. On analyse, en second lieu, la politique de la banque et les effets que celle-ci a eus sur la production ainsi que sur la spéculation financière qui a fait dégringoler, par suite des augmentations successives de la masse de billets (M1) qui circulaient, la valeur de la monnaie nationale pendant toute la période antérieurement considérée. Et, l'on considère, en troisième lieu, la posture que Marcelin adopta à la création de la nouvelle institution ainsi que le bras de fer qu'il entama par la suite avec celle-ci et que Chatelain suit de près dans son ouvrage suscité sous la rubrique

«l'hostilité haïtienne à l'égard de la banque». On commence donc par le premier point.

B. 1. La création de la BNH : Marcelin, un artificier clé

Après les différentes tentatives qui furent faites pendant les conjonctures économiques et monétaires sus-considérées, l'Etat parvint enfin, au début de la récession qui avait débuté en 1879/80 et qui s'était étendue jusqu'aux années 1885/86, à doter le pays d'une banque nationale. Ce fut exactement, selon le décret 15 septembre 1880²⁰, le 30 septembre 1880. La banque fut créée par une concession accordée par l'Etat haïtien pour une durée de cinquante ans à La Société Générale du Crédit Industriel et Commercial et nommée «Banque Nationale d'Haïti» (BNH), et ceci tout en étant du point de vue légal –ce qui était en fait au regard du droit commercial français et du droit public international un anachronisme– une institution française²¹. De ce fait son siège social était fixé à Paris, dans le 8ème arrondissement, au 66 de la rue Chaussée-d'Antin. Par ailleurs, son capital social s'élevait nominalement à 10.000.000 de francs, divisé en 20.000 actions de 500 francs chacune. La banque eut, de plus, en accord avec l'article 9 du contrat de concession et l'article 2 de ses statuts, le privilège exclusif d'émettre des billets et fut à la fois banque de dépôt, de prêt, d'escompte et de crédit. Elle fut aussi chargée du service de la trésorerie de l'Etat. Le contrat de concession l'autorisait à encaisser sur cette base toutes les «sommés» qui revenaient à

²⁰ Société Générale : Archives Historiques-Le Moniteur, No.

²¹ Cf. Art. 3 du contrat de concession-Décret du 15 septembre 1880.

l'État et à effectuer un ensemble de paiements pour le compte de celui-ci, ce qui lui permettait d'encaisser un certain nombre de commissions, soit : 1% sur les «encaissements et ½% sur les paiements à l'intérieur» (art. 16). Les paiements qu'elle faisait à l'extérieur lui donnaient droit à une commission supplémentaire de ½%, étant entendu que, dans le cas de ces paiements, le contrat de concession protégeait ses entrées de toute perte sur le change. Les commissions qu'elle touchait pour ces services ainsi que toutes les autres entrées qu'elle réalisait sur des opérations diverses étaient exemptes d'impôts et de taxes. L'État avait droit de contrôler ses activités et de nommer auprès d'elle un commissaire spécial pour suivre l'exécution du contrat de concession mais celui-ci ne pouvait en aucun cas, par contre, intervenir dans ses opérations²². Le contrat de concession était finement rédigé, tout y était prévu, en effet, sur le plan légal, y compris le mode de solutionner les divergences qui pouvaient éventuellement surgir autour de l'interprétation de certaines clauses liant les deux parties, la banque et l'État. L'article 23 remplissait cette fonction : il enjoignait formellement les parties à recourir ou à mettre sur pied d'un commun accord un tribunal arbitral.

Marcelin fut l'un des principaux artisans de la constitution de la banque. Il fit applaudir sa création et rendit hommage au Général Salomon, alors président de la République, pour avoir matérialisé un tel fait historique. Il le fit, comme il le laisse entendre lui-même dans ses différents écrits, avec beaucoup d'enthousiasme, ceci en raison du fait que la nouvelle institution devait aider le pays à résoudre l'un des problèmes qui perturbait énormément le fonctionnement de l'économie nationale et qui le préoccupait pratiquement le plus. C'est à dire les fréquentes émissions de papier-monnaie, qui avaient en fait, par

ailleurs, brusquement repris de manière impressionnante sous le gouvernement de Domingue²³. Soit juste, pour bien comprendre la portée de ce fait, après la pause que la réforme monétaire de 1870-1872 (cf. schéma-graphique 1) avait introduite. Le contrat de concession de la BNH permettait en effet d'aborder cette question : il établissait un double mécanisme pour cela. C'est à dire qu'il interdisait formellement, par son article 13, à l'État d'émettre du papier-monnaie, et faisait, d'un autre côté, obligation à la banque, en son article 11, de veiller à ce qu'en aucun cas le volume de billets en circulation ne dépasse un tiers de l'encaisse métallique que celle-ci devait garder en tout temps en réserve.

Il faut de plus préciser, par ailleurs, que Marcelin percevait aussi la nouvelle institution comme une sorte, sans que le terme soit trop fort, de «banque de développement», c'est à dire qu'il voyait à travers elle la possibilité de soutenir tout le système économique, ce qui se serait fait par le biais d'importants volumes de crédits qui seraient consentis aux secteurs de base, notamment le secteur agricole. Du reste, comme on le verra plus loin, fort de cette idée, il proposera, en août 1882, à la chambre des Députés un projet de loi visant à créer, à côté, de la toute récente institution financière, une autre banque qui devait fonctionner comme une société de crédit commercial, et qui, en tant que tel, devait avoir essentiellement pour objectif de faciliter par un système de dépôts et de prêts sur consignations la circulation des marchandises (MARCELIN, 1897, 192-203). Sa proposition ne fut pas cependant retenue par l'Assemblée Nationale mais cela ne le découragea pas, et ne le porta pas, non

²³ Charles Vorbe insiste sur la rupture qui s'est produite sur le plan de la politique d'émission de papier-monnaie entre 1872 et 1874, soit entre le gouvernement de Saget et celui de Domingue. Il indique que la Loi du 24 août 1872 avait entamé le retrait des billets non gagés et que Domingue avait remis en marche la planche à billets. Turnier souligne aussi ces faits dans ses travaux.. Cf. Vorbe (1921, 81), Charles, *Economie et Finances haïtiennes*. Comment les restaurer ? Imp. E. Chenet, p. 81 ; et, Turnier (1954, 278-283). Et aussi du même auteur (1985, 62).

²² Cf. Art. 8 du contrat de concession-Décret du 15 septembre 1880.

plus, à combattre par esprit de vengeance ou mesquinerie, tout autre projet de ce genre que quelqu'un d'autre –partisan ou adversaire de son parti, le parti national- aurait soumis à la Chambre. Au contraire, il le poussa à faire sienne toute initiative qui pouvait aider la banque à mener à bien la bataille contre les billets non gagés. Aussi invita-t-il de nouveau les députés, moins d'un an après, en mars 1883, par un brillant exposé, à approuver le projet d'Enock Désert de fonder un établissement de crédit foncier²⁴. Ce fut, donc, dans ce climat que la BNH, communément connue dans l'historiographie classique sous le nom Banque de Salomon, commença ses activités en 1881. Mais en fonctionnant plutôt comme «l'une des maisons Fugger du XVI^e siècle» ou un «Mont de Piété dévoyé» que comme une banque moderne à proprement parler, c'est à dire en s'adonnant notamment et quasi exclusivement à la vente et achat de la marchandise-monnaie ou du capital-argent. Ceci étira, comme on va tout de suite le voir dans la section qui suit, le cycle de papier-monnaie au-delà des années 1880, ou, pour mieux dire créa, quoique le décret suscité du 15 septembre 1880 eût pour objectif d'instituer un régime métallique, un nouveau cycle intensif de papier-monnaie.

B. 2. Augmentation de la spéculation financière –peu de crédits à la production et accroissement du taux de profits de la BNH

Il est nécessaire toutefois de rappeler au départ en vue de prendre un peu de distance par rapport à l'historiographie classique, qui ne fonde pas suffisamment bien ses analyses, que la banque, quoique banque d'Etat comme Marcelin et tout le pays le percevaient, était en fait une société privée capitaliste et qu'elle avait seule-

24 Le projet d'Enock Désert a été soumis à la Chambre des Députés par Marcelin lui-même. Marcelin s'est employé en cette occasion à faire un cours d'économie financière à ses pairs. Il leur a expliqué combien la Chambre avait intérêt à approuver ce projet en vue de faciliter la circulation des marchandises. Cf. Marcelin (1887, 298-305).

ment, en tant que tel, pour objectif de valoriser le capital qu'elle avait investi dans le pays. Or elle pouvait, du point de vue théorique, valoriser son capital soit en soutenant la production de biens tangibles par des crédits, et dans ce cas la production agricole fondamentalement, soit en investissant, comme les agents du Haut commerce, dans le commerce du capital-argent, c'est à dire le négoce de change. Ou encore en investissant à la fois dans les deux circuits. Ou enfin en escomptant des bons de l'Etat ou en lui faisant des avances à des taux donnés pour qu'il puisse assurer de manière continue sa reproduction. Le choix entre ces différentes possibilités dépendait du niveau de taux de profit qu'elle pouvait réaliser dans chacune de ses activités. Or les circonstances politiques et sociales qui avaient déterminé sa création indiquaient qu'il ne lui convenait pas d'opérer comme «banque de dépôt» ou «banque de développement» comme il était dit dans l'article 14 du contrat de concession, et qu'il était, en revanche, beaucoup plus sûr pour elle de chercher à valoriser son capital et tous les fonds qu'elle pouvait éventuellement obtenir, en France ou sur les autres places européennes, à des taux très bas en concentrant ses activités particulièrement dans des avances à l'Etat et dans le commerce d'argent en général. Elle se lança, donc, dans ces deux grands groupes d'activités, et aussi dans deux autres de plus : soit, le service de la trésorerie que l'article 15 du contrat de concession, comme on l'a vu, l'établissait, et le service d'arbitrage de l'emprunt Domingue que l'Etat lui avait demandé d'assurer, en 1883, face à la pression des porteurs de bons en France.

En effet, dès l'ouverture de ses portes le 12 mai 1881, la banque s'arrangea, au motif qu'elle ne disposait pas suffisamment de moyens techniques et de moyens légaux pour vérifier les gages que lui présentaient les producteurs-demandeurs de prêts²⁵, pour réduire au maxi-

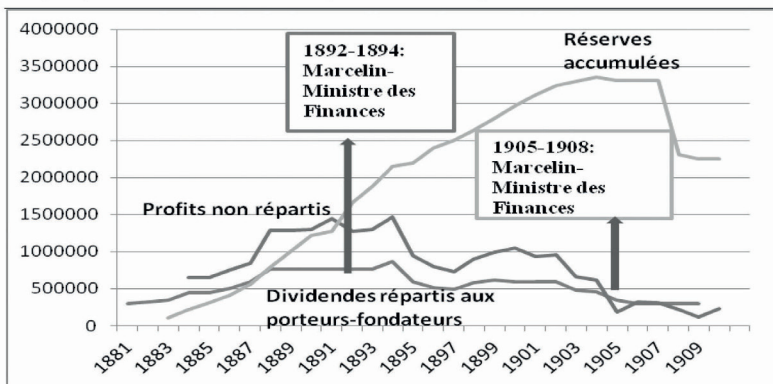
25 Chatelain étudie extrêmement bien cet aspect du problème mais il

mum l'offre de crédits aux circuits productifs et fixer en revanche toute son attention sur l'aide dont l'Etat avait, tous les mois, besoin pour régler des dépenses courantes et payer les fonctionnaires. Ainsi dès cette première année elle distribua, à titre de dividendes, un montant de 300.000 francs aux porteurs-fondateurs. Et exprima aux actionnaires, à sa première Assemblée Générale, qui eut lieu le 29 juin 1883, un optimisme débordant sur les possibilités qu'elle avait de faire des profits. Le problème est qu'avant la fin de l'année de 1881, elle avait commencé, en vertu de l'article 15 susmentionné, à se charger du service de la Trésorerie et aussi du service de remplacement, par de nouveaux billets venus de France, des billets non gagés qui étaient en circulation. La démonétisation des billets, qui était redevenue urgente après que la situation financière avait porté le gouvernement de Domingue à réintroduire dans le circuit financier suite à la réforme monétaire de Saget en 1872, faisait l'objet du contrat de concession (cf. art. 12). La mise en circulation de nouveaux billets l'aïda, puisqu'elle empocha des commissions pour cette opération, à distribuer sous forme de dividendes, pendant les deux exercices suivants -1882 et 1883- un montant plus important de francs aux actionnaires-fondateurs. Et aussi à mettre de côté, sous forme de réserves, un petit montant de 100.636 francs. Les comptes d'exploitation des exercices postérieurs indiquent que ce poste a cru à un rythme moyen annuel extrêmement élevé, soit de 17.8% de 1883 à 1904 et de 12% de 1883 à 1910 ayant chuté sensiblement à compter

reste par moments trop collé au raisonnement de Marcelin. Cf. J. Chatelain, op. cit. chap. 4, pp. 49-53.

de l'année 1904 jusqu'à 1910 pour des raisons que l'on verra plus loin. Il en fut de même, selon le graphique ci-après, du montant annuel de dividendes qui furent distribués aux susmentio-

Graphique 1 : Mouvements des profits réalisés par la BNH de 1881 à 1910



Source: Elaboré sur la base des séries de Joseph Chatelain. Cf. Chatelain, J, op. cit. page 54

nnés actionnaires. A noter que parallèlement à l'augmentation soutenue jusqu'à l'année 1894 des dividendes qui furent payés aux premiers actionnaires et aussi à celle des réserves, la banque vit croître la part des profits qu'elle s'est abstenue, comme on le voit sur le même graphique, de répartir. Cette fraction de la masse totale de profits, qu'elle réalisa, augmenta jusqu'en 1894 et chuta de manière impressionnante les années suivantes. Mais ce mouvement fut largement compensé, tout au moins jusqu'en 1907, comme on le voit sur le même graphique, par les réserves accumulées. Et aussi par d'autres mouvements réguliers et erratiques ou circonstanciels.

Les mouvements réguliers représentèrent les avances supplémentaires qu'elle eut à faire de manière systématique à l'Etat, c'est à dire des avances en sus de ce qu'elle lui faisait selon le protocole qui était établi. Ces avances, qui n'étaient pas réglementées par les protocoles établis et que le Ministère des Finances cataloguait sous le nom «avances extra-statutaires»,

étaient alimentées par l'augmentation soutenue des dépenses budgétaires. Celles-ci augmentaient, en effet, nettement plus vite que les recettes, ceci en raison du fait que l'Assemblée nationale et certains secteurs du pouvoir central²⁶ s'arrangeaient, comme Marcelin le mentionne dans presque pratiquement tous ses écrits, pour porter le pays à engloutir d'importantes sommes de gourdes dans des achats non productifs, comme, par exemple, des achats de bateaux de guerre. Quant aux mouvements circonstanciés, ils constituaient, comme les avances extra-statutaires, une importante source de profits pour la banque. On peut même parler de flux de profits puisque ces mouvements constituaient en des émissions fréquentes d'emprunts internes à des taux d'intérêts extrêmement élevés selon Marcelin, soit de 18% par an voire plus comme on le verra plus loin.

Chatelain a calculé le taux de rendement moyen de la banque sur toute la période de 1880-1910 durant laquelle elle a opéré au coin de la rue du Quai et de la Place Geffrard. Il estime ce taux moyen de rendement à 10%. L'on peut sûrement partager avec lui ce calcul estimatif puisque la banque ne put, de 1904 à 1910, tirer profit, pour des raisons que l'on verra plus loin, du service de la trésorerie. Le tableau en annexe indique comment elle fut obligée à cause de ce fait de répartir un peu moins de dividendes aux actionnaires. Mais à dire vrai à en juger par la correspondance que Marcelin échangea avec le Directeur de la Banque pendant la période allant du mois d'août 1892 au mois de décembre 1893, le taux moyen annuel de profit peut bien avoir été probablement plus élevé²⁷. Et ce, d'autant que le

²⁶ On peut dire que ces secteurs étaient surtout conformés par les ministres de la guerre et de la Marine et de quelques généraux de l'armée qui pensaient que le pays devait assumer un rôle important sur le plan militaire dans le bassin de la Caraïbe. D'où plaident-ils de manière systématique pratiquement pour le renouvellement de l'armement, notamment de l'armement de la marine. Voir à ce sujet les différents «Exposés Généraux» des gouvernements en tour sur la situation de la nation.

²⁷ On peut consulter une partie de cette correspondance dans : Marcelin, Frédéric, *Haïti et sa banque nationale* (Troisième partie),

conseil d'administration de la banque a dû sans doute s'arranger, tout au moins durant certaines années comme par exemple pendant l'année 1883 durant laquelle eut lieu l'affaire dite des mandats, pour embrouiller un peu les comptes d'exploitation ou ne pas reporter certaines opérations. De toute façon, les comptes d'exploitation de la banque indiquent bien qu'elle ne fit que des «avances sur garanties» à certains gros commerçants, des «avances statutaires» et des «avances extra-statutaires» à l'Etat. Et aussi d'autres importantes opérations spéculatives, sur le change notamment, puisque les contradictions qui existaient entre les différentes fractions de l'oligarchie avaient forcé l'Etat, dès le débarquement à Miragoâne, en 1883, des membres du Parti Libéral, à violer subitement les articles 11, 12 et 13 du contrat de concession. C'est à dire à battre monnaie par le biais du Trésor, et ce jusqu'aux années 1910 puisqu'il ne pouvait pas, dans le cadre du régime métallique qui constituait en fait un corset régulateur, contrecarrer, avec le peu d'argent dont il disposait au budget, ceux qui, comme les Mèrisier Jeannis et les Jean Jumeau ou les Rosalvo Bobo, avaient pris les armes pour s'emparer du pouvoir. Cette situation fut extrêmement favorable pour la banque. Aussi aida t-elle le pouvoir, soit d'une manière passive en lui consentant à de très fortes conditions des avances extra-statutaires, soit d'une manière active en finançant comme Turnier le soutien certains groupes révolutionnaires, à enfler la masse de billets en circulation. Les données dont on dispose sur les émissions de papier-monnaie et qui apparaissent sur le graphique ci-après ne couvrent pas toute la période allant de l'année où les émissions de billets ont été reprises aux années où Marcelin se retira, en 1908, en France mais seulement la période de 1889 à 1910 pour

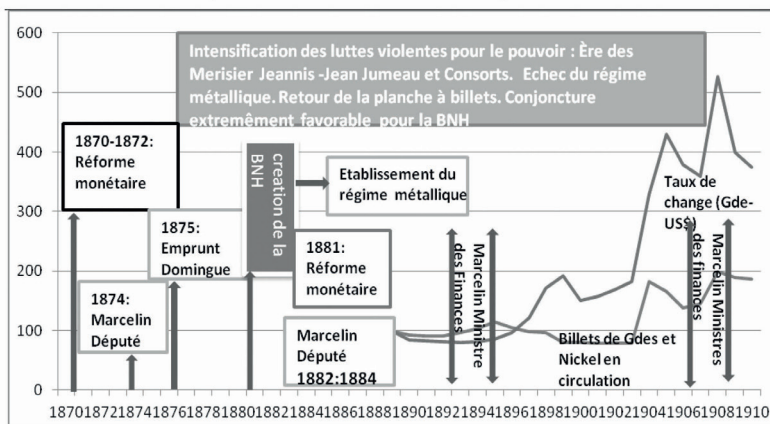
Kugelman, 1896. On peut lire notamment la lettre de Marcelin au Directeur de la BNH en date du 19 août 1893. Et celle du 24 octobre 1893. Et celle en date 7 novembre 1893 du président du conseil d'administration de la Banque, E. Lehideux, en réponse à une note que Marcelin adressa à la banque le 28 septembre de la même année.

ce qui a trait au cycle précis du contrôle du marché financier local par la SGCIF. Elles renvoient en tout cas à la posture que la banque assumait pendant cette longue période, à savoir qu'elle ne fit rien pour soutenir, comme Marcelin et quelques autres acteurs politiques de l'époque l'espéraient, le secteur réel de l'économie et épaula de toutes ses forces la spéculation financière.

B. 3. Le bras de fer : Dénonciation et actions de Marcelin contre la BNH-Riposte de la BNH et mise en cause de la souveraine nationale

Ce fut, en effet, essentiellement sous cet angle que Marcelin, comme Chatelain l'explique très bien²⁸, examina les opérations de la banque. Pour ce, il recourut à de solides arguments théoriques et à de faits probants se rapportant en particulier aux spéculations auxquelles l'institution bancaire s'adonnait et, subséquemment, aux profits énormes, comme le graphique antérieur l'indique, qu'elle a réalisés. A remarquer que pour lui ces profits devaient être encore beaucoup plus élevés puisqu'il n'arrêta pas de marteler que la banque prêtait à des taux d'intérêt annuels exorbitants voire jusqu'à 48% l'an. Il estimait pourtant qu'il était normal qu'elle gagne de l'argent. Par contre, ce qui lui paraissait anormal et scandaleux, ce fut surtout le fait que l'institution avait totalement amarré son destin sur la place locale aux mouvements spéculatifs. Et, également, le fait que les principaux secteurs de production et du commerce ne pouvaient trouver de capitaux pour augmenter et réaliser

Graphique 2. Indices du Papier-monnaie et du taux de change durant la tranche BNH-SGCIF-(1889 à 1910 Base : 1889=100)



Sources : Elaboré sur la base des séries de Joseph Chatelain, La Banque nationale, son histoire-ses problèmes ; Collection du Bicentenaire-Fardin, 200 p. 36

leurs marchandises. Il dénonça sans ambages ces faits et invita l'Etat à prendre, pendant qu'il se trouvait à la tête du Ministère des Finances, un ensemble d'actions pour y remédier. Parmi ces actions, il pensa que le pouvoir public devait user de son autorité pour forcer la banque à accepter un accord visant, à la fois, à augmenter son capital et à approuver la modification d'un certain nombre d'articles du contrat de concession qui lui étaient, par ailleurs, nettement favorables. L'Etat fut aussi invité à casser, au moyen d'une loi que l'Assemblée nationale voterait établissant une institution de crédit comme celle qui ne fut pas approuvée en 1882, le statut de monopole dont elle jouissait de fait pour ce qui a trait à la circulation des marchandises.

Il pensa surtout aux articles 8, 16, 18, 20 et 21 du contrat de concession qui se référaient respectivement : au rôle du commissaire du gouvernement auprès du Conseil d'administration de la banque; aux différentes commissions que la banque empochait pour le service de trésorerie et tous les paiements qu'elle effectuait à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour le compte de l'Etat; au compte spécial des avances ; au régime d'exemption fiscale dont elle jouissait ; et, enfin,

²⁸ Chatelain, Joseph, ouvrage cité, pp. 58-62.

à l'obligation que la banque devait publier tous les mois, selon le contrat de concession, dans le journal officiel, *Le Moniteur*, «son état de situation» (MARCELIN, 1896, 39-46).

Mais ceci en demandant, parallèlement, à l'Assemblée nationale de changer de comportement en matière budgétaire, c'est à dire de participer avec le gouvernement à la mise sur pied d'une politique budgétaire non grevée de dépenses excessives. A dire vrai, Marcelin établissait une relation extrêmement étroite entre la politique que la banque menait et celle des dépenses publiques que l'Assemblée Nationale devait théoriquement contrôler. Car il pensait, avec raison, qu'il était difficile sinon impossible de freiner, sans une politique de réduction des dépenses publiques ou de non introduction dans le budget par les législateurs de dépenses d'apparat, les opérations spéculatives auxquelles la banque se livrait. Et ce notamment les dépenses qui étaient souvent ordonnées en «or américain»²⁹. L'économie nationale, faisait-il remarquer aux députés, ne pouvait pas, n'étant pas régulée par un système d'étalon or, faire face à ces dépenses.

Pour ce qui concerne les rapports de l'Etat avec la banque, ils ne s'arrêtèrent pas de se détériorer depuis le gouvernement de Salomon, ou, plus précisément, depuis les premiers articles du journal *L'Œil*, pendant les années 1882, au sujet des mandats qui furent, on l'a vu, remis en circulation avec sa complicité. Ces rapports prirent un caractère alarmant après le départ de Salomon du pouvoir et se transformèrent en crise, en 1903, suite au refus de la banque d'accorder cette même année à l'Etat, qui était une nouvelle fois aux prises avec d'importantes difficultés budgétaires, une avance extra-statutaire. Ce, au motif que le compte de l'Etat accusait un déficit

de quelques 950.000 francs environ³⁰. Marcelin rapprocha cet acte de la banque des autres faits qui montraient la mauvaise volonté de celle-ci à l'égard de l'Etat et du pays. Il décida de la frapper là où il pouvait affecter sérieusement ses opérations, soit, concrètement au niveau du service de la trésorerie pour lequel elle percevait, on l'a vu, des commissions et qui générait une part appréciable de ses profits. Il lui enleva le service de la trésorerie, et mis, ainsi en veilleuse l'article 15 susmentionné du contrat de concession du 10 septembre 1880.

Mais la banque ne se rendit pas. A dire vrai l'adversaire était trop faible à ses yeux pour qu'elle se pliât à ses injonctions ou réorientât sa politique vers d'autres circuits d'activités, particulièrement vers les activités où Marcelin voulait qu'elle intervînt. Ceci d'autant que le long cycle politique séculaire de l'oligarchie militaro-terrienne s'était durablement installé dans sa dernière phase descendante et qu'il ne pouvait plus être, en termes de déterminisme historique, stimulé à nouveau sur une période très longue. Ceci tant les contradictions entre les différentes fractions des camarillas, qui se succédaient au pouvoir grâce aux coups de force des «Cacoïstes» du Nord et des Mérisier Jeannis du Sud qu'ils finançaient par les dépenses auxquelles Marcelin s'opposait, s'étaient développées. Il existait, donc, au sein même de l'appareil d'Etat des éléments qui devaient lui permettre de riposter -avec arrogance même!- à la mesure qui fut prise à son encontre, et ceci tout en continuant à engranger des profits par le biais de la spéculation. Elle menaça, en effet, l'Etat, par l'intermédiaire du président de son conseil d'Administration, M. Ewald, de recourir à l'article 23³¹ du contrat de

30 BNH-Assemblée Générale des Actionnaires, 1906. Voir aussi: Note sur les rapports du gouvernement haïtien et de la Banque Nationale d'Haïti, 15 octobre 1907, Archives historiques de la Société Générale, Paris.

31 L'article 23 du Contrat de concession disait exactement ceci : « En cas de divergence sur l'interprétation des clauses et conditions de la concession entre le Gouvernement et la Banque, la contestation sera soumise à des arbitres nommés par le Gouvernement et la Société re-

29 Lettre adressée le 20 décembre 1892 par F. Marcelin au président Hyppolite sous la manchette « Ordonnances dressées en or ». In. Marcelin (1895, 58-61)

concession, lequel article prévoyait la constitution par les parties d'un tribunal arbitral en cas de désaccord ou de divergence sur telle ou telle question. Elle se permit aussi, convaincue de la faiblesse de l'Etat, de demander, de plus, que le tribunal arbitral se réunisse à Paris, et non pas à Port-au-Prince comme le gouvernement le lui signala par la suite.

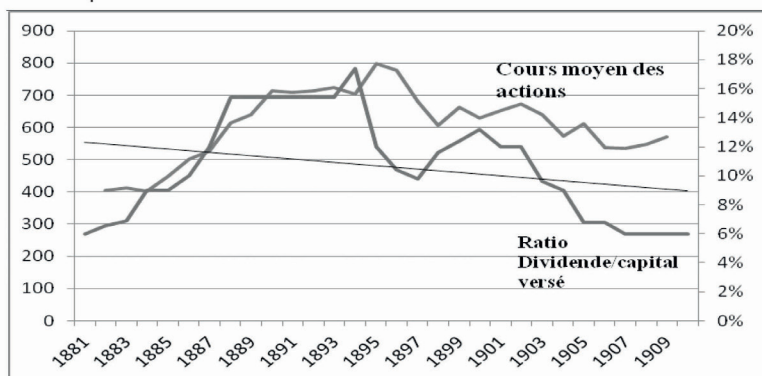
De multiples lettres furent échangées entre le Gouvernement et la banque au sujet de cette question pendant plusieurs années. Elles montrent toutes que le Gouvernement essaya de rejeter les réactions de la banque et de maintenir ainsi sa position. Mais ceci, à dire vrai, seulement sur le plan déclaratoire et aussi d'une manière ambiguë, car, même si le gouvernement a pu s'occuper lui-même du service de trésorerie jusqu'après le départ forcé de Marcelin en 1908 du Ministère des Finances, il ne put se passer totalement de ses services. Du reste il prit soin de lui demander, en lui enlevant la charge du service de la trésorerie, de continuer à se charger de celui de la dette et aussi de celui du retrait du papier-monnaie. Ceci peut être considéré comme un certain signe de faiblesse, car il est difficile de comprendre, au regard de quelques lettres qu'il adressa au conseil d'administration de la banque, que Marcelin eût à inviter l'institution à souscrire un tel accord. La banque n'hésita pas, du reste, à profiter de la circonstance pour le railler et d'essayer de l'écarter en s'adressant directement plus d'une fois au président Nord-Alexis et non à lui-même. Mais la banque avait trop abusé des différentes circonstances qui s'étaient présentées depuis son implantation dans le pays pour réussir son coup. Elle avait, en effet, d'autres contentieux avec l'Etat, particulièrement celui se rapportant à l'emprunt de 1896 qui était émis à Paris dans des conditions, comme celui de Domingue, extrêmement scandaleuses. Le gouvernement

présentant les concessionnaires. Dans le cas de partage, lesdits arbitres nommeront un tiers arbitre, et leur décision sera en dernier ressort ; toute intervention diplomatique sera formellement interdite ».

Nord Alexis instruisit un procès contre elle et la fit condamner. Au total, elle eut à affronter, dans une courte période, deux importants procès, celui-ci qui portait sur le 5% de l'ancien président Sam, et celui dit le «procès de la consolidation». Elle avait ainsi sensiblement augmenté son passif envers l'Etat, et se trouva dans ce cas face à une situation particulière, c'est à dire face pratiquement à une situation de crise et que le conseil d'administration devait résoudre. En d'autres mots, elle devait offrir aux porteurs de parts de meilleures perspectives pour leurs placements, puisque, comme on le voit sur le graphique qui vient en dessous, les dividendes que ces derniers recevaient s'étaient mis à diminuer depuis l'exercice de 1902, soit depuis le coup de force de Marcelin du 5 août 1903. Il en fut de même du cours moyen annuel des actions. Que fit-il alors pour sortir de cette impasse et satisfaire totalement les actionnaires ?

Cette question paraît compliquée, pourtant elle ne le fut pas tellement. Ce, pour deux raisons: premièrement parce que d'autres groupes financiers rivaux en France –particulièrement celui à la tête duquel se trouvait la Banque de l'Union Parisienne (BUP) -, qui suivaient de près depuis pratiquement le début du démarrage des bonnes affaires que la SGCIF-BNH menait dans le pays, avaient profité des circonstances créées par la double affaire du «service de trésorerie» et de l'«emprunt de 1896» pour approcher le Gouvernement et lui faire des offres. Cela avait beaucoup aidé le Gouvernement à tenir tête au conseil de direction de la banque. Deuxièmement, parce que le conseil d'administration de la banque, le président Ewald particulièrement, avait, suite à une série d'actions politico-financières qu'il avait conduites avec succès, surestimé ses capacités de manipuler les différentes fractions de l'oligarchie et de les opposer entre elles. Ce faisant, il s'était fermé toutes les issues de sortie qui

Graphique 3 : Evolution du cours moyen des actions et du ratio de dividende sur le capital versé de 1881 à 1909



Source : Elaboré sur la base des données de la BNH-Rapport annuel, 1910.

pouvaient exister, il ne lui restait plus, donc, qu'à négocier son départ de la place financière locale. C'est à dire à accepter les offres de liquidation de ses activités de manière anticipée que lui faisait le groupe de la BUP en sa faveur, et que, comme on va le voir à la section suivante, le Gouvernement appuyait.

C. Troisième partie : La dissolution de la BNH et la création de la BNRH pendant l'embellie de 1906/07-1919/20 : De nouveau les critiques du député-ministre Frédéric Marcelin

Mais puisque, quoiqu'acculée la banque se trouvait encore, en termes relatifs, dans une certaine position de force face à l'Etat pour négocier sa dissolution anticipée, et qu'en dépit du fait, de plus, que les événements qui avaient porté Antoine Simon au pouvoir l'avaient forcé à se retirer définitivement en France Marcelin continuait à questionner les concessions que les autorités centrales accordaient à des institutions bancaires étrangères, on se propose de suivre dans cette partie le procédé suivant. On considère donc, en premier lieu, la liquidation de la BNH et son remplacement immédiat par une nouvelle banque comme l'une des causes de sa dispari-

tion. On examine, en second lieu, comme on l'a fait antérieurement dans le cas de la BNH, la politique de la nouvelle banque et les effets que ses activités ont eus pendant la courte période de 1910-1917 sur le système productif et le climat spéculatif que la BNH avait profondément stimulé au lieu de l'apaiser comme cela était prévu dans le contrat de concession de 1880. On considère, en troisième lieu, la posture que

Marcelin adopta face à la nouvelle banque même s'il ne se trouvait plus dans les rouages du pouvoir, et l'on s'appuie sur les observations qu'il fit, dans ce cadre, au mode de fonctionnement de cette institution, pour indiquer, en dernier lieu, que la politique de la nouvelle banque avait fortement aggravé le coût de la vie et intensifié le mouvement de la Loi de Gresham que l'ancien ministre des Finances signalait depuis le milieu des années 1880.

C.1. Dissolution de la BNH- et Création de la BNRH

Comme on l'a dit, donc, la banque enclencha très vite les négociations, elle ne se fit pas trop prier, car contrairement à ce que Chatelain rapporte en abordant cette question³² elle dispo-

³² Chatelain analyse en effet avec beaucoup d'attention les faits qui ont conduit à la dissolution de la BNH. Il essaie de démontrer par son raisonnement que la banque avait été complètement acculée par les Gouvernements de Nord Alexis et d'Antoine Simon. Il se base pour cela notamment sur les rapports de la banque aux assemblées ordinaires des actionnaires, faisant ainsi remarquer que le conseil d'administration avait été surpris de l'attitude d'Antoine Simon. C'est à dire que, après avoir été persuadés suite à quelques rencontres qui ont eu lieu à Paris en 1909 et 1910, les successeurs de Nord Alexis et de Marcelin allaient rétablir des relations cordiales avec la banque. On relève effectivement cet état d'esprit dans le Rapport du Conseil d'Administration de 1910. Mais il semble qu'il ne faut pas rester trop collé à ce rapport. C'est ce que Chatelain fait pourtant, or les correspondances entre la banque et Marcelin, d'une part, et entre la banque et le Général Nord Alexis d'autre part, montrent plutôt que le conseil d'Administration n'avait jamais perdu en fait tout le contrôle de la situation. Et ce quoique son intention réelle fût – en essayant d'isoler Marcelin – de porter Antoine Simon à revenir sur le retrait du service de la trésorerie, c'est à dire à l'autoriser à reprendre ces opérations qui constituaient, on l'a vu,

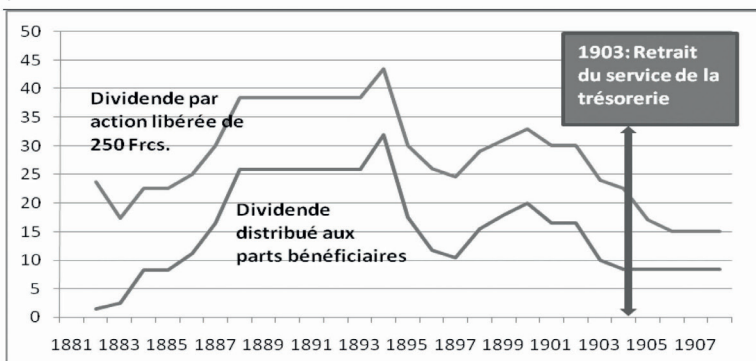
sait encore, sur le plan légal, de quelques atouts pour forcer et le groupe financier de la BUP qui devait la remplacer et le Gouvernement à composer. Et ce malgré le fait que le temps pouvait porter les actionnaires à retirer leur confiance au conseil d'administration, puisque le montant des dividendes, que la direction de l'institution distribuait par action, n'arrêtait pas de baisser et tendait même, comme on peut le voir en lisant le graphique ci-après conjointement avec le précédent, à chuter, depuis que Marcelin lui avait enlevé en 1903 le service de la trésorerie, au-dessous d'un chiffre alarmant en termes de capitalisation.

En fait l'un de ses principaux atouts était l'article 2 du contrat de concession de 1880 qui définissait les conditions suivant lesquelles les parties, c'est à dire la banque et l'Etat, pouvaient résilier le contrat. Or, selon le contrat de concession, il restait encore à la succursale de la SG-CIF, au moment où elle fut mise en demeure de fermer ses portes, une longue période de jouissance légale, soit 20 ans. Elle s'arc-bouta, donc, sur les prescrits de cet article³³ pour faire annu-

l'une des principales sources des profits qu'elle réalisait. A la vérité, pour bien analyser ce moment de l'histoire de la BNH, Chatelain aurait dû rapprocher entre eux les rapports du Conseil d'administration des échanges de lettres et de notes qui ont eu lieu entre le directeur général Ewald et le gouvernement de Nord Alexis. Ce d'autant que le Conseil d'Administration se gardait de tout rapporter aux actionnaires. Il faut aussi faire observer, dans ce même cadre de réflexion, que F. Blancpain aborde aussi, de son côté, cette question dans son ouvrage, Un siècle de relations financières entre Haïti et la France. Mais Blancpain reste trop collé, pour sa part, aux notes verbales du ministre de France à Port-au-Prince pour aborder cette question. Alain Turnier n'est pas arrivé, non plus, pour ce qui le concerne, à éclairer suffisamment bien ce point ; il s'accroche par trop à quelques notes du Département d'Etat sur cette question. A dire vrai, aucun de ces deux auteurs n'a suffisamment questionné les notes auxquelles ils se réfèrent. Pourtant il est nécessaire de le faire pour comprendre que la BNH n'avait pas trop perdu en acceptant l'offre de Paris et de Port-au-Prince de se retirer du pays. Voir: Chatelain, op. cit. 74 ; Blancpain (François, 2002, 140-163). Et Turnier (1982, 233-240).

³³ L'article 2 du Contrat de concession disait exactement ce qui suit : «Cette concession est faite pour cinquante années à partir du jour de la promulgation du Décret qui approuvera la présente Convention. Une année avant l'expiration de la concession, le Gouvernement d'Haïti

Graphique 4: Evolution des dividendes distribués par action libérée et aux parts bénéficiaires de 1882 à 1908



Source : Elaboré sur la base des séries de la BNH-Assemblée générale des actionnaires-1910

ler toutes les sanctions que les tribunaux avaient prises contre elle et tout les passifs qu'elle avait en faveur du gouvernement. Et ce en acceptant, en revanche, d'annuler, à son tour, dans un cadre de réciprocité, toutes les dettes que le gouvernement avait envers elle. Mais en obtenant, par contre, que le consortium bancaire à la tête duquel, comme on l'a vu, se trouvait la BUP la paie pour compte du gouvernement une somme de 1.205.601 Francs à titre d'intérêts et de commissions sur, d'une part, les opérations dites de la «consolidation de 1900³⁴», et, d'autre part, sur les avances statutaires qui ont été faites au gouvernement durant la période qui s'étendait du 31 janvier 1904 au 30 septembre 1910³⁵. Et aussi que la BUP concède à ses actionnaires, en compensation de cette période de 20 ans susmentionnée qui lui restait, selon le contrat de Salomon, à boucler, «20.000 parts de fondateur³⁶» du capital

et la Société aux droits du concessionnaire dont il va être question auront la faculté de dénoncer leur intention de dissoudre la Banque. Le Gouvernement aura dans ce cas, et au moment de la dénonciation, à payer à la Banque tout ce qu'il pourra lui devoir en capital, intérêts et commission. Ce remboursement devra avoir lieu en francs et au pair. La Banque, de son côté, devra liquider toutes ses dettes et retirer les billets en circulation en les remboursant en monnaie de bon aloi. Après expiration des délais légaux, la valeur des billets qui n'auraient pas été présentés au remboursement appartiendra à la Banque. Dans le cas où une année avant l'expiration de la concession, le Gouvernement ou la Société ne manifesterait pas l'intention de résilier le présent Contrat, la Banque continuera de droit à exister pendant une période de douze années, et ainsi de suite».

³⁴ Chatelain, op. cit. ; Turnier, op. cit.;

³⁵ BNH, Rapport du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 1911, pages 4-5. Loi du 21 octobre 1910. Le Moniteur

³⁶ Il est bon de noter que le Conseil d'administration de la BNH avait vendu ces 20.000 parts de fondateur immédiatement après qu'il les

social de l'institution qu'elle allait créer avec ses associés.

Ainsi, comme on le voit, à la diffusion de la BNH, la nouvelle banque fut née avec un important passif. Elle était créée au milieu d'une période de reprise et d'embellie soutenue (1906/07-1919/20)³⁷, sous le nom de Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH), par une concession de cinquante ans qui était accordée par l'Etat haïtien au groupe bancaire international³⁸ suscité que représentait la Banque de l'Union Parisienne (art.1 et 2). De ce fait, elle était, comme l'ancienne institution, une société anonyme française et avait son siège social à Paris, au 7 de la rue Chauchat. Son capital social s'élevait à vingt millions de francs, divisé en 45.000 actions de 500 francs chacune, mais était autorisée, selon les lois françaises, à avancer seulement un quart –soit 5.000.000 de Francs- de ce capital nominatif pour commencer à fonctionner. Comme également celle qu'elle avait remplacée, elle pouvait réaliser toutes les opérations de banque –de dépôt, de prêt, d'escompte et de crédit, etc.- et avait, en vertu de l'article 9 du contrat de concession, le privilège exclusif d'émettre des billets remboursable à présentation. Elle devait, cependant, rétablir le régime métallique que la BNH n'avait pas pu garantir. En d'autre mots, obligation lui était faite, en accord avec l'article 11 du contrat de concession, d'avoir, en tout temps, dans ses coffres, en monnaie métallique ou en toutes autres «valeurs assimilées ou assi-

milables au métal», l'équivalent d'un tiers des billets en circulation.

Par ailleurs, elle avait aussi, de plus, comme l'ancienne institution, le statut de «banque privilégiée d'Etat»³⁹, ce qui le garantissait du coup de manière formelle le contrôle total de la place financière locale (cf. art. 22). Le contrat de concession l'autorisait, d'un autre côté, à appuyer l'Etat par une «avance statutaire» deux fois plus élevée, soit 600.000 dollars, que celle que la BNH accordait aux autorités centrales. Et à s'occuper en même temps du service de la trésorerie, moyennant une commission de 1% sur les encaissements qu'elle réalisait pour le Trésor. Et une autre de ½% sur les paiements qu'elle effectuait à l'intérieur et à l'extérieur, étant entendu, comme, on l'a vu, c'en fut le cas durant toute la période de la BNH-SGCIF, que les pertes au change devaient être assurées entièrement et exclusivement par le Gouvernement et non pas par elle (cf. art. 16).

Comme on le voit, donc, la nouvelle entité bancaire était fondée sur la base d'un contrat de concession quasiment identique à celui de 1880, mais dans des circonstances économiques différentes de celles qui existaient sous le gouvernement de Salomon. Et aussi –ce qui est important de retenir- dans un contexte politique national et international totalement différent de ce qui prévalait pendant les vingt dernières années du XIXe siècle. En effet, tandis que l'ancienne banque était créée dans une période de dépression économique et durant une phase ascendante d'un long cycle politique dominé, à l'intérieur, par le Parti national et, à l'extérieur, par le grand capital industriel et bancaire européen, la nouvelle banque était fondée, elle, on l'a vu, au milieu d'une période d'embellie sur le

avait reçus. Ceci avait provoqué une véritable discussion entre les actionnaires qui n'étaient pas au courant de cette opération et le président du conseil. Voir F. Marcelin, *Finances d'Haïti. Emprunt nouveau et même banque* ; Kugelman, *Annexes-Pièce E-BNH*. Et aussi : BNH, *Assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 1911*.

37 Cf. Pierre, Guy, *La crise de 1929 et le développement du capitalisme en Haïti. Une perspective de longue durée et une conjoncture perdue*. Sous Presse- CIDHICA, Montréal, Canada.

38 Ce groupe bancaire était en gros composé de huit (8) grandes maisons bancaires : la BUP, la maison Thalman & C^e, la maison L. Hirsh & C^e, la maison Hallgarten & C^e, la maison Ladenburg Thalmann & C^e, la maison Speyer & C^e, la National City Banking et la La Berliner Handelsgesellschaft. Par ailleurs, tandis que la BUP, la maison Thalman et la maison L. Hirsch contrôlaient respectivement 25%, 12.5% et 12.5% du capital social de la nouvelle banque (BNRH), les cinq autres institutions disposaient, chacune, de 10% des actifs de la BNRH.

39 L'expression est une adaptation de la formule «Banque d'Etat privilégiée» que le syndicat bancaire, qui a créé la BNRH, a employée dans une circulaire. Cf. *Archives Historiques de la Société Générale*, Boîte CN0051-Acte Syndical

plan local, et dans le cadre d'un quadruple phénomène complexe sur le plan international. Soit, premièrement, le déclin relatif du capitalisme du tout premier âge anglo-français et la poussée impressionnante du capitalisme germano-américain durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Deuxièmement, l'élimination en 1913, suite à l'adoption de la Federal Reserve Act, des barrières légales qui empêchaient les banques de l'Union américaine de s'établir à l'étranger⁴⁰. Troisièmement, la consécration du corollaire de Roosevelt qui constituait pour le jeune impérialiste américain un puissant instrument légal pour violenter ces «nations non civilisées de la région» comme Roosevelt lui-même se plaisait à le répéter et les porter à appuyer, par le biais des profits que ses entreprises en rapatriaient, son expansion. Et quatrièmement, enfin, la Grande Guerre de 1914-1918 qui allait éclater et qui allait perturber profondément dans son mouvement les marchés européens de capitaux avec lesquels la place financière locale était en relation.

Cette observation est importante pour l'analyse car elle indique que l'Etat allait avoir, avant même que la nouvelle banque ne commençât à fonctionner, autant sinon davantage de difficultés qu'avec la BNH au niveau de la politique économique en général, et que le nouveau cycle bancaire français ne pouvait pas être aussi long que le premier. Et ce d'autant que le nouveau contrat de concession était associé -dans le sens de «conditionner» - à un nouvel emprunt, et que cet instrument financier devait attiser les

40 A dire vrai, il est nécessaire de préciser que les banques américaines avaient commencé à s'établir à l'étranger bien avant même l'adoption, en 1913, de la Federal Reserve Act. Elles jouissaient pour cela de l'appui ouvert du State Department qui intervenait directement auprès de certains Gouvernements de la région pour défendre les actions de leurs banquiers dans ces pays. L'analyse n'insiste pas trop sur cette question pour ne pas s'éloigner de l'objet principal de l'étude mais d'autres études antérieures de l'auteur montrent comment La National City Bank of New York avait profité, en 1910, de l'appui du State Department des circonstances qui prévalaient sur les places financières internationales pour non seulement intégrer le groupe bancaire international qui avait créé cette année la BNRH mais réclamer une meilleure place dans le syndicat. Voir sur ce point: Pierre, G., L'implantation et l'éviction de la banque d'affaire française dans la Caraïbe, art.cit. Et, Pierre, G. La crise de 1929 et le développement du capitalisme en Haïti, op. cit.

conflits au sein du syndicat bancaire puisque dès le jour même de son émission⁴¹ le nouvel emprunt se révéla comme une source impressionnante de profits. Ce fut bien, en effet, ce que le Département d'Etat a voulu dire au gouvernement en dénonçant les deux contrats et en lui enjoignant de ne pas les signer⁴². Les ministres des Finances qui ont succédé à Marcelin, notamment Louis Edouard Pouget qui a été jusqu'à demander, pour des raisons que la recherche doit sans doute éclaircir, au Département d'Etat de s'opposer au contrat du nouvel emprunt, n'avaient pas compris cela. Marcelin oui par contre, mais en utilisant, comme on le verra plus loin, un style ironique et peu précis. De toute façon, on trouve suffisamment d'éléments dans les critiques qu'il adressera à la nouvelle banque, après son évincement à la tête du Ministère des Finances, pour comprendre comment la nouvelle banque avait floué le gouvernement et profité du nouvel emprunt ainsi que du climat politique et de la réforme monétaire qu'elle était chargée d'entreprendre avec le concours de l'Etat selon les articles 9 et 12 du contrat de concession et l'article 5 de ses statuts. Et réaliser ainsi, comme on l'explique dans le paragraphe qui suit, durant une période assez courte une masse appréciable de profits.

C.2. Nouvelle poussée de la spéculation financière et Intensification de l'accumulation du capital bancaire dans le cadre des conflits entre la BNRH et l'Etat durant le cycle court de 1910-1917

A dire vrai, pour bien examiner et apprécier les opérations qu'elle a menées, il faudrait sans doute reprendre ou partir de l'analyse que Chatelain en fait. Mais quoiqu'intéressante,

41 Les banques d'affaires de l'époque ont rapporté que l'émission de l'emprunt de 1910 a été conclue le jour même. Ce fut en fait à en croire Marcelin et la presse française de l'époque une journée de fête.

42 Turnier explique extrêmement bien ce point des relations entre l'Etat haïtien et le gouvernement des Etats Unis. Cf. Turnier, Alain, op. cit.

l'analyse que présente l'ancien haut fonctionnaire de la BNRH et du FMI est par trop technique. Cette analyse a en fait son objectif propre mais elle ne s'accorde, malheureusement, pas très bien, ce qui se comprend, à la ligne directrice du présent travail dont le but principal est, comme il est dit dans l'introduction, de mettre à débat la posture du plus prestigieux jusqu'à date ministre des Finances que le pays ait connu face à une institution financière étrangère. A dire vrai, comme on le verra plus loin, les principaux points que cette analyse aborde sont présents dans les réflexions de Marcelin mais elle le fait d'une façon assez différente par rapport à ce qu'elle présente pour la première banque. En d'autres mots, elle le fait d'une façon telle qu'il n'est pas très facile de saisir de façon précise, sur des bases chiffrées et qualitatives, tous les avantages que la nouvelle banque a tirés de son implantation dans le pays et les effets que la nouvelle institution a eus sur l'économie nationale dans son ensemble. Or c'est justement dans le but de faire d'importants profits, comme l'ancienne banque, qu'elle avait signés avec l'Etat les contrats susmentionnés. Du coup, donc, comme encore une fois l'ancienne succursale de la SGCIF, elle s'éloigna de toute activité qui aurait pu la porter à opérer comme ce que l'on a appelé antérieurement «banque de développement», et concentra ses activités dans les circuits économiques qui pouvaient lui permettre de valoriser au maximum son capital. C'est à dire les circuits du service de la trésorerie ainsi que ceux de la politique de dépenses budgétaires courantes. Et aussi de la politique de la dette publique qui s'élevait, au moment où elle avait lancé en 1911 ses activités, à une somme totale qui devait se situer probablement dans une fourchette de 95 à 100.000.000 de francs environ, ce qui devait représenter durant cette période, tenant compte de nombreuses marges d'erreurs et en admettant un taux de conversion du franc en dollar de 5 pour 1 dollar et aussi un taux de chan-

ge de la gourde en dollars de 5 pour 1, approximativement près de 3 fois le budget national et une part appréciable des exportations totales.

En effet, dès que le gouvernement avait signé les deux contrats, soit celui qui se référait à sa constitution proprement dite et celui qui traitait du nouvel emprunt et avant même qu'elle ne démarrât ses activités le 1^o mars 1911, la nouvelle banque se trouvait dans une situation favorable. Cette situation s'expliquait par le fait que, comme on l'a vu, les deux contrats étaient «connexés», c'est à dire qu'aucun des deux ne pouvait entrer en exécution sans que l'autre ne commençât en même temps à être exécuté. Ceci a permis à la BUP, comme Chatelain le signale d'ailleurs fort bien⁴³ en s'appuyant sur les observations de Marcelin, de réunir le capital appelé de la banque sans avoir eu à recourir à ses fonds propres ou à quelques autres prêts qu'elle aurait pu essayer d'obtenir, à Paris même ou sur d'autres places européennes, à des taux très bas. Elle le fit par un simple jeu d'écriture, c'est à dire en valorisant immédiatement le produit ou le bénéfice obtenu du nouvel emprunt qui était émis sous forme de coupon par le syndicat bancaire à 442 Frc.50 mais que ce consortium avait acheté sur le marché à 361 Fr. 54 alors que, nominale-ment, le coupon valait en fait 500 francs.

Cette opération boursière a été réalisée sur un nombre total de 130.000 coupons obligataires correspondant à un emprunt de 65.000.000 de francs. Elle dégagait une masse totale, à titre de profits, de 10.524.000 francs. Le syndicat put, ainsi, par ce stratagème financier couvrir avec une fraction seulement de cette somme, soit 5.000.000 de francs, le capital appelé de la banque et retenir l'autre fraction au siège social de la BUP, à Paris, à la rue Chauchat. Une partie du capital appelé de la banque fut utilisée, pendant les premiers mois, pour faire, comme le contrat de

43 Chatelain, Joseph, op. cit. Ed. Fardin, pp. 80-81

concession le prévoyait, des avances sous forme de prêt statutaire à l'Etat, et sous forme d'avances au Trésor à compter de la même année 1911⁴⁴, ce qui permit au pouvoir central, après le renversement du président Nord-Alexis par le Général Antoine Simon, de couvrir un certain nombre de dépenses courantes et d'assurer la paie des fonctionnaires et des membres du corps de l'armée. Il faut mentionner, de plus, que parallèlement la banque s'était mise à s'occuper, dès le début de ses activités, comme l'article 9 du contrat de concession l'établissait, de l'introduction dans la circulation monétaire de nouveaux billets monétaires en substitution de la masse de papier-monnaie que les autorités centrales avaient émise, on l'a vu, durant le long cycle de la BNH-SGCIF (1881-1910). Il est également important de souligner, dans ce même cadre de réflexions, qu'un nombre important de conflits eurent lieu entre la nouvelle banque et l'Etat, et ce pratiquement dès le lendemain même du jour où l'emprunt a été émis, c'est à dire de la belle journée boursière⁴⁵ du 17 février 1911. Ces conflits portèrent sur tous les aspects des deux contrats en question. Ils furent tous très violents et quelques uns d'entre eux se transformèrent même en crise ouverte.

Les plus importants de ces affrontements furent ceux qui éclatèrent, pendant les années 1912- 1914, suite au refus de la banque, comme l'article 15 du contrat de concession l'établissait, de faire des avances à l'Etat au motif que le déficit budgétaire avait augmenté et que le gouvernement ne lui avait pas encore remboursé les avances antérieures. D'autres conflits, comme ceux, par exemple, qui eurent lieu autour du taux de change auquel on devait procéder à la réforme monétaire, furent aussi importants. Ces conflits n'étaient pas faciles à être contrôlés ou apaisés,

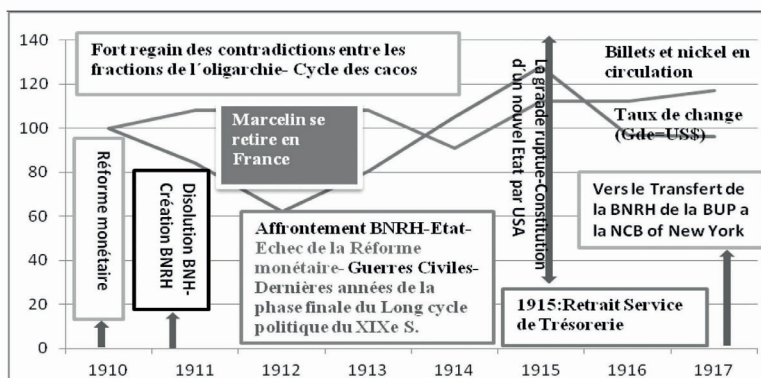
puisqu'ils étaient alimentés par l'aiguïsement extrême des vieilles contradictions séculaires que l'on a vues antérieurement et qui opposaient les différentes fractions de l'oligarchie militaro-terrienne. A la vérité, ces conflits avaient surtout un arrière fond budgétaire et recoupaient les difficultés que rencontrait la réforme monétaire, et que les propositions des ministres Edmond Lespinasse et Auguste Bonamy exprimaient conjointement avec les réticences qu'avait la banque au sujet du taux cambiaire et du rythme temporel suivant lesquels il convenait de terminer avec le régime de papier-monnaie. Lequel avait brusquement rebondi par ailleurs, comme on peut l'observer sur le graphique 4, entre 1912 et 1915 après avoir marqué un recul assez net pendant les trois années antérieures. Et qui s'était aussi, de plus, comme suite immédiate à ce fait et comme conséquence directe aux guerres récurrentes que les différents Généraux se livraient entre eux pour s'emparer du pouvoir, étalé sur la longue durée. Le graphique 5 indique très bien ce fait.

Ces conflits constituèrent, au total, de véritables conjonctures pour la banque, mais ils ne l'ont pas en fait empêchée de mener à bien ses activités. Au contraire, la banque en a profité pour augmenter ses profits, comme c'en fut, par exemple, le cas durant l'exercice de 1914. En effet, durant cet exercice le gouvernement eut à affronter violemment la banque sur le refus de celle-ci de l'aider, sur la base d'un accord qui a été signé entre les deux parties, à régler des dépenses courantes. Le gouvernement dut, en réaction, recourir au début du mois de février 1915 à une mesure semblable à celle que Marcelin, on s'en souvient, avait prise, en 1903, contre la BNH. C'est à dire à lui retirer le service de la trésorerie. Comme pendant le gouvernement de Nord-Alexis cette mesure fut brutale, la banque en pâtit. Mais cela ne l'a pas empêchée, comme le Conseil d'administration

44 Les deux parties étaient arrivées à un accord pour transformer le principe d'avance ou de prêt statutaire en avance au Trésor. Alain Turnier et Joseph Chatelain expliquent très bien cet arrangement. Cf. A. Turnier et J. Chatelain, *op. cit*

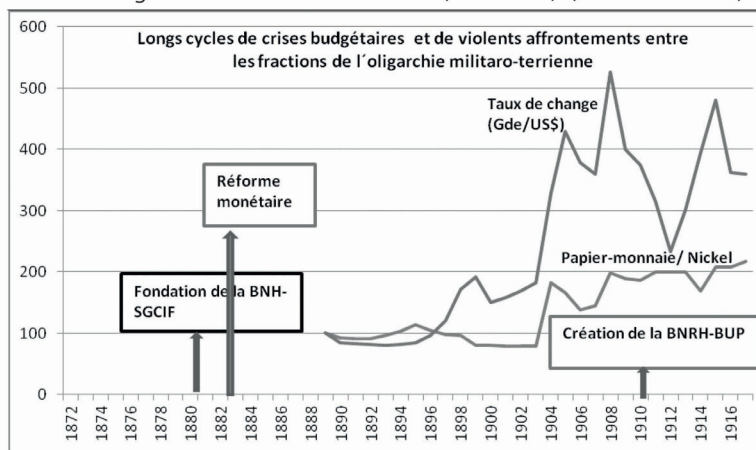
45 On explique plus loin pourquoi on qualifie la journée du 17 février de «belle journée boursière» et non de «journée boursière» tout court.

Graphique 4 : Indices des Billets et Nickel en Circulation et du Taux de Change durant la tranche BNRH-BUP (1910-1917)- (Base : 1910 = 100)



Sources : Sources : Elaboré sur la base des séries de Joseph Chatelain, La Banque nationale, son histoire-ses problèmes ; Collection du Bicentenaire-Fardin, 200 p. 36

Graphique 5: Evolution sur longue période des Indices du papier-monnaie et du Taux de Change durant la tranche BNRH-BUP (1889-1917)- (Base : 1889= 100)



Sources : Elaboré sur la base des séries de Joseph Chatelain, La Banque nationale, son histoire-ses problèmes ; Collection du Bicentenaire-Fardin, 200 p. 36

le mentionne dans son rapport aux actionnaires pour cet exercice, d'engranger rien que pour les opérations qui apparaissaient au poste «Compte divers» 9.823.034 francs, ce qui représentait une augmentation de plus de 23% par rapport à ce qu'elle avait réalisé au précédent exercice⁴⁶. Il faut aussi noter qu'elle avait pu réduire son passif envers le gouvernement de près de moitié.

On ne dispose malheureusement pas

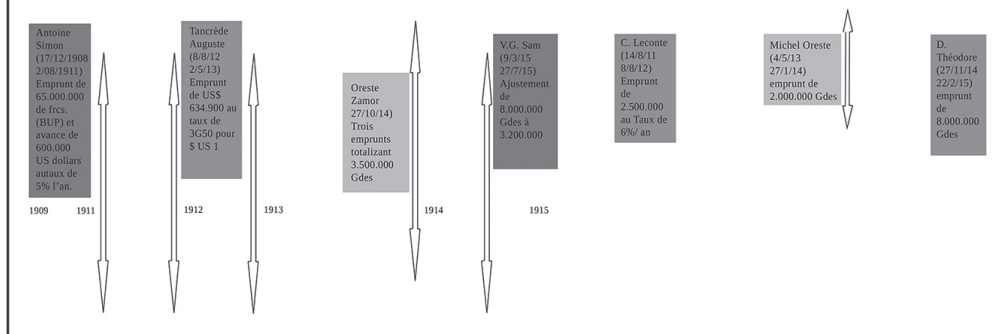
⁴⁶ Archives Historiques de la Société Générale. BNRH, Projet de Rapport pour l'Assemblée Générale des Actionnaires 1916 (Exercice 1914).

pour le moment, comme dans le cas de la BNH, de données complètes et séquencées de ses activités de façon à estimer le taux moyen de profit qu'elle a réalisé durant la courte période (1911/12-1917/18) pendant laquelle elle a opéré dans le pays. Mais de multiples correspondances laissent supposer, que malgré un certain nombre d'aléas et en dépit du fait que la Guerre en Europe avait beaucoup pesé sur les activités financières, elle a pu réaliser un taux de profit assez élevé, d'autant qu'elle n'avait en fait rien apporté puisque les capitaux qui furent investis ne furent pas de capitaux propres sinon, on l'a vu, des fractions d'une masse de profits-spéculatifs qui furent transformées en capitaux bancaires.

A la vérité, vu ainsi, on peut même dire -sous réserve bien sûr que des recherches ultérieures le confirment- qu'elle avait fait en

gros une bien meilleure affaire que la BNH. Bien sûr sans tenir compte du fait que la BNH avait bénéficié d'un très long cycle financier. Le problème est que la nouvelle institution s'était implanté dans le pays à un moment où il ne restait à l'Etat plus d'alternative, soit seulement quelques cinq à six ans à peine pour s'effondrer, alors que en dépit du fait qu'il était également faible pendant le cycle de la BNH, l'Etat disposait encore de quelques marges d'action. C'est à dire que,

Corrélation entre la réduction de la durée moyenne des périodes présidentielles et l'augmentation des émissions de papier-monnaie durant les 75 derniers mois du long cycle politique du XIXe. Siècle



pour être un peu plus précis, les Salomon et les Florvil Hyppolite ainsi que les Tirésias Sam et les Nord Alexis pouvaient encore boucler leurs périodes constitutionnelles et imposer une certaine stabilité apparente grâce aux exactions et aux cavalcades des Merisier Jeannis qu'ils manipulaient à leur guise et contrôlaient aussi habilement. Mais ces jeux politiques macabres s'étaient achevés après le renversement de Nord Alexis par Antoine Simon. L'Etat était totalement aux abois pour parler crument. Le long cycle politique séculaire de despotisme de toutes sortes et de satrapie n'avait plus de ressort, les généraux, qui essayaient encore de le soutenir, ne pouvaient pas contrecarrer les manigances de la banque. Cette situation l'avait, donc, aidée à «connecter⁴⁷» les deux contrats et à s'arranger pour émettre l'emprunt avant de commencer des opérations dites de «banque», alors que, en tout état de cause, il eût été plus logique du point de vue économique et du point de vue légal qu'elle procédât autrement, soit ouvrir d'abord ses portes dans le pays, au coin de La Place Geffrard et de la rue du Quai, et émettre, ensuite, l'emprunt par le biais du siège social à Paris.

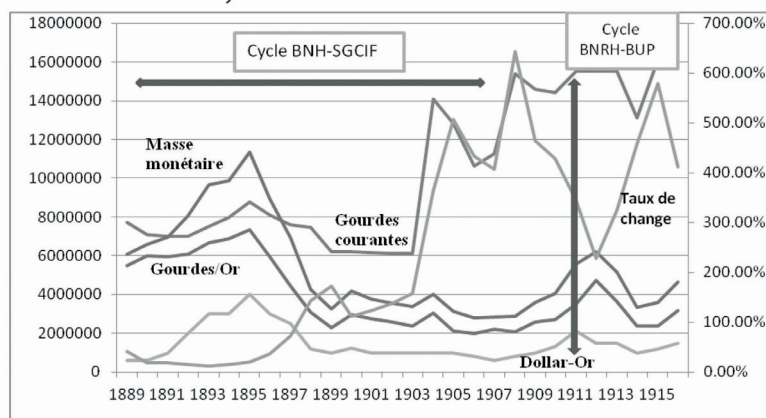
La spéculation financière avait ainsi fortement augmenté avec ce jeu, et, avec elle, les

⁴⁷ Cette expression est employée par des membres du conseil d'administration dans quelques unes des notes qu'ils rédigeaient.

profits de la banque, puisque, comme le schéma qui suit permet de l'apprécier, le pouvoir central s'était mis à tourner comme une véritable roue, les gouvernements se succédaient à un rythme moyen de un à deux par an. Chacun d'eux émettait, à des taux alléchants pour la banque et les commerçants-agioteurs, pour solder la dette de celui qu'il avait délogé la veille au nom de la «révolution», un ou deux emprunts sur le marché local. Le graphique 6 montre mieux encore comment la BNRH continua la politique de la BNH, faisant varier avec le Haut commerce le taux de change et empochant des marges importantes de bénéfices. On voit comment le taux de change a sauté entre l'année qui a marqué l'ouverture de la nouvelle banque et l'année 1914. Et aussi le mouvement de la masse de billets-or (Gourdes/or + Dollars/or).

Il faut dire, par ailleurs, que tout ceci a été réalisé de manière assez illégale et dans un climat, comme Turnier et Chatelain le font observer, d'arrogance car la banque s'était arrangée, malgré les appels et les menaces du Secrétaire d'Etat des Finances d'alors, Edmond Lespinasse, pour faire noyauter le projet de rétablissement du régime monétaire métallique comme le contrat de concession le prévoyait. Elle le fit en refusant de mettre à la disposition du Secré-

Graphique 6 : Fluctuations du Taux de Change et variations de la Masse Monétaire durant les cycles de la BNH-SGCIF et de la BNRH-BUP de 1889 à 1916



Sources : Elaboré sur la base des séries de la BNRH. NB. La masse monétaire est une estimation approchée, elle ne comprend pas les pièces de nickel.

taire d'Etat des Finances Lespinnasse une somme de 2.300.000 francs qui représentait une fraction de la réserve de 10.000.000 francs que la BUP avait constituée pour compte de l'Etat, en accord avec l'article 9 du deuxième contrat de 1910, sur l'emprunt de 65.000.000 et dont le Secrétaire d'Etat avait besoin pour procéder au retrait de la masse de papier-monnaie qui circulait⁴⁸.

Marcelin a suivi de près ces problèmes après son départ définitif du pays, il les a examinés et appela l'Etat à prendre un certain nombre d'actions urgentes pour obliger la banque à les corriger et réorienter sa politique. Mais il le fit en intégrant ces observations, comme on va le voir dans le paragraphe qui suit, dans un cadre

⁴⁸ Il faut bien entendu mentionner que la banque n'avait pas pu maintenir cette décision après les événements de 1915, elle fut obligée, sous la pression ou sur la demande du Département d'Etat, d'arriver à un accord avec le gouvernement que l'occupant avait placé. Ainsi, un arrêté fut adopté le 26 septembre 1916 demandant à la banque de ramener, au pays, les 10.000.000 de francs dont on a fait mention au présent paragraphe et qui étaient prévus pour le retrait de la masse billets en circulation, et, au gouvernement, de revenir sur la mesure du retrait du service de trésorerie qu'il avait prise contre la banque. Et aussi de cesser les poursuites judiciaires qu'il avait mises en marche contre elle. On n'analyse pas ces questions dans le corps du texte. La raison en est qu'elles alourdiraient le texte et feraient perdre le fil conducteur de l'analyse qui porte sur Marcelin. De toute façon, on peut recommander de consulter au sujet de ces observations le livre de Louis Gation, *Aspects de l'économie et des finances d'Haïti* (Sled.-Port-au-Prince, 1944), et la note verbale du ministre des Affaires étrangères de France en date du 22 février 1913 (Archives Historiques du Ministère de Finances: Lettre du Ministre des Affaires Etrangères de France au Ministre des Finances en date du 22 février 1913).

théorique rigide et en faisant remarquer, de plus, quelques différences dans la nature même ou le mode de fonctionnement en général de la BUP par rapport à celui de la SGCIF. Et aussi en se demandant s'il était nécessaire de lancer un nouvel emprunt durant la conjoncture économique de 1910-1911.

C.3. Nouvelles croisades théoriques de Marcelin : la BNRH une reproduction identique mais différenciée de la BNH

En effet, Marcelin (1911) consacra plusieurs articles de journaux et un livre spécial avec un titre très ironique, *Finances d'Haïti*. Emprunt nouveau-même banque, à cette nouvelle question. Pour le faire, il s'appuya à la fois sur cinq faits économiques et juridiques connexes : Premièrement, la conjoncture économique dans laquelle la BNRH fut créée ; deuxièmement, le montant du capital avec lequel, au regard de la conjoncture économique qui existait, elle a été autorisée à opérer; troisièmement, la confusion qui existait autour de la durée du contrat de concession dont elle jouissait; quatrièmement, le montant des avances statutaires qu'elle devait faire à l'Etat en accord avec l'article 15 suscité du contrat en question trente ans après celui que l'ancienne banque accordait au Département des Finances; et, enfin, cinquièmement, l'enchaînement de cet instrument légal à celui d'un emprunt qui n'était pas, en tout état de cause, nécessaire, ou qui aurait pu être, à lui en croire, négocié autrement. C'est à dire de façon à ce que l'écart entre le produit qui en a été obtenu – soit les 47.000.000 de francs qui ont été

dévolus à l'Etat- et le montant nominal même de cet emprunt, qui s'élevait à 65.000.000 de francs, ne fût pas aussi énorme. Ou encore fût beaucoup moindre, pour mieux dire, que la somme de 18.000.000 de francs que les opérateurs de la BUP avaient engrangé pendant les quelques heures durant la journée du 17 février 1911, on l'a vu, que les opérateurs avaient mis pour acheter les bons.

Marcelin a vu dans cette opération financière, qui a constitué au départ pour la banque un profit de près du 28%, un véritable non sens économique. Ce, d'autant que, à son avis, la situation économique ne justifiait pas que l'Etat prît un tel engagement puisque, à la différence de celle qui existait en 1896 sous Tirésias Sam, ou de celle qui prévalait en 1875 durant le gouvernement de Domingue, la nouvelle situation avait changé. Car l'économie nationale se trouvait, selon lui, dans une période, comme on l'a vu, d'embellie. Les prix du café étaient en hausse sur le marché français, et y avaient pratiquement doublé pendant les deux ans qui ont précédé la signature du nouvel emprunt, passant ainsi de 38 à 75 francs la livre (MARCELIN, 1911, 67-68). Cette situation exigeait de plus, à suivre son raisonnement, que le capital appelé de la banque fût plus important. Or elle avançait seulement un montant de capital équivalent à celui avec lequel la BNH fonctionnait trente ans avant, c'est à dire un capital qui ne suffisait pas pendant les années de 1911 pour lancer et soutenir les secteurs productifs, particulièrement le secteur agricole. Et qui n'était pas, non plus, suffisant, par ailleurs, pendant les années de la BNH, comme il eut à le faire observer pendant le gouvernement d'Hyppolite, pour activer le secteur réel.

L'économie nationale ne pouvait ainsi tirer un quelconque profit des activités de la banque. Le contrat de concession ne convenait pas au pays, il était bourré d'erreurs sur le plan légal,

et aussi sur le plan économique. L'une de ces erreurs se trouvait au niveau du fait que tandis que les statuts de la banque prévoyaient qu'elle jouissait d'une concession de 75 ans, le contrat, par contre, fixait la concession à 50 ans. Une autre erreur se trouvait au niveau des mécanismes juridiques et financiers qui étaient établis pour procéder au retrait des billets qui étaient en circulation. Marcelin s'adonna à expliquer comment il était impossible pour la banque de réaliser une telle réforme avec le capital dont la banque disposait. Le capital appelé, pour mieux dire, n'était pas suffisant. Et devait placer la banque par ricochet dans une situation qu'elle n'aurait pas pu probablement résoudre facilement. Et ce d'autant que le principe qui est exposé dans l'article 11 et qui lui faisait obligation de respecter la règle du tiers métallique n'était pas très bien défini. Ceci, en ce sens que cet article parlait de métal ou de valeurs assimilables au métal, mais sans préciser le type de valeur qui aurait pu remplir cette fonction.

Marcelin releva aussi dans ce même ordre d'idées une troisième erreur. Celle-ci fut de caractère économique pur et se référait aux avances statutaires que le contrat fixait, par ailleurs, à une modique somme de 600.000 dollars par an. Une telle clause n'avait, pour Marcelin, aucun sens, autrement dit l'Etat n'aurait même pas dû accepter à ce qu'elle fût établie dans le contrat puisqu'il avait émis un grand emprunt. C'est à dire un emprunt qui devait lui permettre, en tout état de cause, de s'en passer. «...je sais bien que l'ancien Gouvernement avait insisté près de la Banque Nationale d'Haïti, écrivit-il, pour que le prêt statutaire fut porté à 600.000 dollars. Mais ce qui constituait à cette époque une nécessité n'en est plus pour un Gouvernement qui vient de faire un emprunt extérieur de 65 millions de francs. Que peuvent peser pour lui 3 millions de francs en face des intérêts généraux de la nation ? Si l'augmentation du prêt statutaire nous a ren-

dus coulants sur l'ensemble du contrat, ne faut-il pas le regretter amèrement ? Selon toute probabilité, poursuivait-il, loin d'être un avantage, ne constituera, en définitive, qu'une nouvelle charge au passif de la République» (MARCELIN, 1911, 85-86).

Mais, à dire vrai, ce qui attira surtout l'attention de Marcelin et qui l'aïda à revenir une fois de plus sur la théorie de la politique des dépenses publiques, ce fut l'emploi qui a été fait de l'emprunt. En effet, l'emprunt fut assigné spécifiquement, en accord avec ce que stipulait l'article 17 du contrat d'émission, à faciliter par cette réserve de 10 millions de francs, que l'on a vue antérieurement, le retrait du papier-monnaie et à liquider tout le solde de la vieille dette intérieure qui avait, par ailleurs, augmenté brusquement, en août 1909, suite aux difficultés que le Trésor avait, avec un petit emprunt local. L'emprunt n'a pas été, donc, selon lui, très bien employé. Il a été utilisé comme les emprunts antérieurs de 1875 et 1896 à réaliser des dépenses improductives, particulièrement des dépenses qui devaient renforcer la domination de l'armée sur les institutions politiques centrales, c'est à dire en bref des dépenses improductives⁴⁹. Phénomène qui facilitait, par leur reproduction et leur augmentation, l'alimentation de la spéculation financière. Et qui convenait très bien, par ailleurs, à la nouvelle banque d'affaires, c'est à dire la BUP, qui était une banque de nature très spéciale. Ceci en ce sens qu'à la différence de la SGCI et des autres banques d'affaires françaises qui pouvaient, dans des cas particuliers, réaliser des activités de banque de dépôt, la BUP s'intéressait presque exclusivement à la spéculation financière. Et s'arrangeait pour que son «capital travaille vite et bien» (MARCELIN, 1911, 66). De là Marcelin souligna une autre erreur du Gouvernement, à savoir qu'il eût été mieux pour

le Gouvernement de s'engager avec une autre banque d'affaires de la place financière de Paris que de recourir à la BUP. D'autant qu'il eût pu probablement pouvoir négocier avec le syndicat bancaire international de façon à ce qu'il ne fût pas être obligé de coller ou d'associer, comme cela s'est passé effectivement, la création de la nouvelle banque -qui ne se distinguait par ailleurs en rien, en dépit de son appellation de l'ancienne- à un emprunt. Ceci constitua, pour lui, une terrible erreur et explique pourquoi le contrat de concession de la nouvelle banque fut mauvais.

De toute façon, il faut souligner que Marcelin ne se limita pas à critiquer seulement les deux contrats, il continua, au contraire, à assumer ses responsabilités en tant qu'homme d'Etat et citoyen de plein droit. En d'autres mots, il profita de la situation pour demander au Gouvernement d'essayer de desserrer l'étau que formaient ces deux instruments juridiques. Un ensemble de mesures devaient être prises selon lui. Il fit, donc, plusieurs suggestions aux autorités. Il n'est sans doute pas nécessaire, cependant, de reprendre toutes ces suggestions dans le cadre global de cette étude. Ceci en raison du fait qu'il croyait que la banque ne pouvait en aucun cas réaliser les objectifs qu'elle s'était fixée, avec la bénédiction du Gouvernement, lors de son inauguration, avec un capital de seulement 5 millions de francs. Aussi se limita-t-il à demander essentiellement à toute la société et au Gouvernement en particulier de se mobiliser pour forcer la banque à corriger deux faits : premièrement, «l'article 4 de ses statuts» (MARCELIN, 1911, 76) qui était en contradiction avec l'article 2 du contrat de concession, et, deuxièmement, le montant de la part du capital avec laquelle elle opérait. Ce montant de capital, pour le répéter, était trop faible selon lui, la banque devait employer tout le capital de 20 millions de francs qui était prévu

⁴⁹ Marcelin (1911) se réfère ici particulièrement aux achats de bateaux de guerre et à d'autres catégories de dépenses.

(MARCELIN, 1911, 81). Elle devait aussi harmoniser l'article 4 de ses statuts qui fixait la durée de la concession à 75 ans avec l'article 2 du contrat de concession qui limitait, pour sa part, la durée pendant laquelle elle pouvait opérer dans le pays à une période de 50 ans. Marcelin considérait ces mesures comme extrêmement urgentes et que le Gouvernement devait se battre pour les prendre immédiatement. Car il fallait, selon lui, alléger le plus tôt possible la situation sociale qui avait subitement entré dans une nouvelle phase de détérioration suite à la nouvelle guerre civile qui s'était déclarée en 1912. Or ceci était dû pour beaucoup, comme on l'explique dans le paragraphe qui suit, notamment à la politique que la banque menait et qui avait provoqué un mouvement soutenu de substitution du papier-monnaie à la monnaie métallique, c'est à dire le mouvement que les économistes appellent la loi de Gresham.

C.4. Spéculation sur le change -Inflation- Rareté relative de la monnaie métallique et des pièces de nickel : la loi de Gresham

En effet Marcelin fut profondément préoccupé par la situation sociale qui depuis les guerres civiles de 1867-1869 ne cessait pas de se détériorer. Il se basait, à l'époque, sur des faits liés, si l'on peut employer ce thème, au panier de consommation. Et écrivait dans la presse à différentes reprises des notes comme celle qui suit : «La vie est de plus en plus difficile pour les petits rentiers, pour ceux, par exemple, qui n'ont que le revenu de leurs propriétés pour vivre. Ce sont des plaintes générales dans toutes les familles» (MARCELIN, 1910, 95). Ou encore comme celle-ci : «... Le pain de 10 centimes est si petit depuis quelques jours qu'il peut à peine boucher, selon l'expression populaire, un trou de dent. La mantèque de 10 livres fait 10 gourdes, le beurre de 5 livres 10 gourdes, la kérosène inflammable de 5 gallons huit gourdes, le sucre

américain 70 centimes la livre... Tout a augmenté de même dans les petites industries du pays, et, parfois, dans des proportions absolument exagérées. Ainsi, au mois de mars encore (1904), le transport par cabrouet de planches ou matériaux divers se payait une gourde. Aujourd'hui, il fait quatre gourdes. Pour le pauvre rentier qui n'a que ses maisons pour vivre, c'est la ruine, c'est la famine, que ce renchérissement de toutes choses...» (MARCELIN, 1910, 198-199). Et aussi comme celle-là : «... Depuis des mois, des ans bientôt, il (le peuple) souffre de la faim, du manque de travail, de l'augmentation de toutes choses, de la cherté des vivres, de l'avalissement du papier-monnaie, et il ne dit mot. Il est vrai que s'il disait quelque chose, cela se compliquerait et cela serait pire. Ce n'est pas tout quand il a gagné péniblement une ou deux gourdes, car s'il se précipite tout de go au marché, pour acheter quelques patates, des bananes, un morceau de morue de trois centimètres de long sur deux de large – pour lequel on lui demande sept centimes- il risque encore de mourir de faim...» (MARCELIN, 1910, 278-279).

Pour Marcelin cette situation était fondamentalement due au fait que la banque et le Haut commerce spéculaient sur le change. Et aussi au fait que la monnaie métallique et les pièces de nickel fuyaient – ce qui était en fait une conséquence des mouvements spéculatifs- le circuit des échanges. Le change se montra en effet, on l'a vu, très volatile, il fluctua presque quotidiennement, et souvent même dans des marges extrêmement grandes ce qui ameutait terriblement les commerçants et les portait à refuser de vendre à tous ceux qui ne pouvaient les payer en monnaie de nickel ou en l'«ancienne monnaie d'argent d'Hyppolite» (MARCELIN, 1910, 278). Ou en dollar-or également. Autrement dit en monnaie métallique.

Pour comprendre très bien ce fait, il faut

revenir encore une fois sur les mouvements des gourdes-or et dollars qui sont reproduits sur le graphique 6. Ces mouvements traduisirent en effet dans leur durée l'inondation du marché de mauvaises monnaies, autrement dit la disparition de la circulation des monnaies dont les citoyens devaient disposer pour acquérir des biens et passer des affaires quelconques avec les agents économiques. A dire vrai, on pourrait mieux encore comprendre ce fait si l'on pouvait le suivre de manière quotidienne, c'est à dire observer les variations quotidiennes du taux de change. Marcelin insiste sur cela dans les notes qu'il a livrées dans «Bric à Brac» mais les informations qu'il a recensées ne sont malheureusement pas suffisantes pour les représenter sur un graphique. De toute façon, la note en vrac suivante : «Ce matin le change a débuté à 515 pour finir dans l'après midi à 535»(MARCELIN, 1910, 176) qu'il a écrite le 28 juillet 1904, en donne une idée puisqu'il prit soin de la faire suivre de ce commentaire : «la petite monnaie est introuvable : 40% le nickel, 50% l'argent»(MARCELIN, 1910, 176). De même celle qui suit et qu'il a écrite le 14 octobre de la même année : «...La petite monnaie de nickel fait 75% de prime contre papier-monnaie, c'est à dire qu'on vous donne vingt-cinq centimes pour une gourde. Si vous voulez de note ancienne monnaie d'argent, frappée sous Hyppolite, et dont il reste un peu encore en circulation, il faut payer 100%.»(MARCELIN, 1910, 278). A noter que Marcelin indique dans cette même note que la situation fut telle que le marché attribua au «billet de 1 gourde» le rôle de monnaie forte par rapport au «billet de 2 gourdes» qui encombraient apparemment le marché : «...Le papier de 1 gourde, écrit-il, fait à son tour 5% de prime contre le billet de 2 gourdes. Il paraît qu'on a signé de préférence les billets de 2 gourdes, et que le stock, solde de l'émission de 10 millions, qui existe à cette heure à la commission, est en billets de 2 gourdes. De

là, prime en faveur des billets de 1 gourde ; ces billets sont à présent de la petite monnaie, au regard de l'autre type»(MARCELIN, 1910, 278).

Il faut, par ailleurs, rappeler dans ce contexte que ce mouvement de disparition de la circulation de la monnaie forte remontait avant même le remplacement de la BNH par la BNRH. On peut même dire qu'il avait surgit depuis pratiquement la fin de la première moitié du XIXe siècle. La fracture de la république en trois entités politiques antagoniques pendant la courte période de 1867-1869 avait fortement accéléré son rythme de développement. Il faut aussi mentionner que ce mouvement s'appuyait pour beaucoup sur la controverse qui opposait Marcelin aux deux institutions bancaires, la BNH et la BNRH, et que cette controverse tendait, en retour, à intensifier de manière alarmante son développement. Ceci parce que, comme on le sait, la circulation monétaire repose sur la confiance que les agents manifestent envers la ou les monnaies qui ont cours légal et dont la valeur de l'une par rapport à l'autre ou aux autres est définie d'une manière fixe⁵⁰. Or la controverse entre Marcelin et les deux institutions bancaires –la BNH et la BNRH– visait d'une façon ou d'une autre à miner le peu de confiance que les citoyens, notamment les commerçants et les consommateurs, pouvaient avoir dans les papiers que l'Etat mettait en circulation sans garantie aucune. Ce d'autant que, par delà des questions liées à la théorie économique et monétaire pure qu'elle soulevait, elle abordait les problèmes de fraude que commettait la banque et mettait en cause, pour ce qui concerne la banque elle-même, l'autorité de l'Etat. Et ceci dans un langage virulent comme l'attestent les lettres en date du 19 août et du 4 octobre 1893 que Marcelin (1896, 118 e 114) adressa au Directeur de la BNH. Ou celle en date

50 L'Argentine a connu de pareils problèmes pendant la période 1880-1900. Voir à ce sujet l'excellent ouvrage de John H. Williams, *El comercio internacional argentino y el papel moneda inconvertible, 1880-1900*. EDUNTREF, Argentina. Capítulo 2.

du 16 octobre 1893 où il se vit obliger de menacer ainsi ce dernier: «... vous êtes (donc) invité à vous conformer, sans restriction, aux ordres que je vous ai donnés, concernant le paiement des appointements, etc., du mois de septembre... (MARCELIN, 1896, 131-133)». Et aussi comme celle, en date du 7 novembre 1893, que le président du Conseil d'Administration de la banque –E. Lehideux- adressa au secrétaire d'Etat des Finances, en l'occurrence Frédéric Marcelin, et dont l'objet fut de rappeler à l'Etat que la banque ne pouvait lui concéder une rallonge financière au titre d'avance extra-statutaire tant qu'il n'aura pas liquidé. Ou établi, à défaut de cela, un calendrier de paiement des avances qui lui ont été faites antérieurement et qui s'élevaient à la date indiquée à \$ 1.100.000 dollars (MARCELIN, 1896, 131-133).

On pourrait sans doute approfondir cet aspect des effets de la controverse sur le mouvement en question en faisant remarquer que les coûts de fabrication de la gourde et des pièces divisionnaires avaient sensiblement augmenté durant les dernières décennies du XIX^e siècle. L'incertitude de fabriquer à un coût raisonnable les petites unités monétaires dont les consommateurs avaient besoin pour acquérir des biens courants, soit des pièces de 50 centimes et des billets de une gourde, accélérerait la pression du papier-monnaie sur la monnaie métallique. Le tableau des coûts de fabrication des petites coupures que le directeur des monnaies de France a fait parvenir au début de l'année 1894 à Marcelin par l'intermédiaire du ministre haïtien à Paris permet de comprendre ce fait⁵¹. Comme on le voit donc un ensemble de facteurs alimentèrent une lutte sans merci -ce qui affecta par contrecoup la dynamique de l'économie nationale- entre diverses catégories de monnaies. Mais il faut arrêter ici l'analyse et souligner, en guise de conclusion, la

portée et les effets de ce débat sur l'économie nationale qui a opposé Marcelin aux deux banques d'Etat. Et indiquer aussi dans le même cadre, comme il est dit dans l'introduction, la stature du secrétaire d'Etat des Finances Marcelin sur le plan théorique et politique.

D. En guise de conclusion générale : Portée et Effets du «débat-affrontement : Marcelin-BNH/BNRH» sur l'économie nationale. Les ambiguïtés du député-ministre Frédéric Marcelin

Ainsi le premier fait à signaler est la portée de ce débat au niveau de l'histoire économique du pays, et aussi au niveau de l'histoire économique de toute la région. Ce débat fut en effet d'un très haut niveau théorique ; il a abordé de manière rigoureuse, comme on l'a vu par les observations de Marcelin, les principaux aspects de la théorie monétaire et de la théorie économique classique. Il peut être comparé en ce sens aux plus grands débats qui eurent lieu pendant la même période dans la région autour de la politique monétaire en général et de la fonction en particulier des «banques nationales» ou «banques d'Etat» qui émergeaient dans presque tous les pays⁵². Par exemple les débats qui eurent lieu au Mexique pendant la période de Porfirio Díaz et qui eurent en gros pour objet le degré d'efficacité des mesures que ceux que l'on appelait les «científicos» prônaient pour activer la croissance économique du pays⁵³. Ou les débats qui eurent lieu en Argentine durant les deux dernières décades du XIX^e siècle autour de ce qu'un ancien étudiant de Frank Taussig -John H. Williams-

⁵² Sur les banques nationales qui furent fondées dans les principaux pays de la région, voir l'étude Carlos Marichal (1998, 112-141).

⁵³ Il existe un grand nombre de travaux sur ces débats au Mexique. Presque tous tendent à situer le centre de ces débats autour de la politique ferroviaire et la politique fiscale que le jeune ministre des Finances de Porfirio Díaz -José Yves Limantour- mena. On peut consulter, par exemple, à ce sujet le texte de Alicia Salmerón Castro: *Proyectos heredados y nuevos retos. El ministro José Yves Limantour (1893-1911)*; in: Ludlow (2002, 174-209).

⁵¹ Lettre du directeur des monnaies de France, A. De Foville, au ministre haïtien à Paris. Cf. Marcelin (1896, 155-157).

appela dans sa thèse de doctorat⁵⁴ les relations entre le mouvement du commerce international et le papier-monnaie inconvertible. Marcelin fit montre dans le cas du débat considéré, comme le firent quelques autres ministres des Finances de l'époque dont le «científico mexicano» José Yves Limantour et l'historien argentin Vicente Fidel Lopez⁵⁵ dans le cas des débats auxquels ils eurent à intervenir dans leurs pays respectifs, d'une grande maîtrise de la théorie économique. Et aussi d'un très grand sens de responsabilité et de patriotisme. Il fit ainsi partie du petit nombre restreint de ministres des finances de la région qui luttèrent pendant ces années pour la modernisation de leurs pays par le biais des investissements bancaires internationaux. Et ceci sans qu'ils eussent à renoncer à un certain nombre de prérogatives souveraines, telle que, par exemple, la définition des grandes lignes de la politique monétaire qui devaient être en phase, selon les multiples notes et correspondances qu'ils eurent à échanger avec les présidents directeurs généraux de ces grandes banques, avec le secteur réel des économies nationales.

Il convient toutefois d'admettre qu'alors que, selon les données disponibles, les débats auxquels ses homologues ont participé ont beaucoup stimulé la croissance économique dans leurs pays d'origine, le débat, qui a opposé Marcelin aux succursales des deux banques d'affaires françaises, n'a pas pu avoir, par contre, de pareils effets sur l'économie nationale. Pour mieux dire, il n'a pas pu corriger les effets négatifs que les spéculations auxquelles ces institutions se livraient en concordance avec le Haut commerce et quelques uns même de hauts fonctionnaires de l'Etat exerçaient sur la dyna-

mique économique. Au contraire, on l'a vu, il les a même aggravés. Ceci notamment durant les conjonctures de crise ou de baisse des prix sur le marché international. Et aussi les périodes de mauvaise récolte. Il ne put en être autrement, puisqu'il affectait beaucoup la confiance des agents.

A dire vrai, l'économie nationale eût pu probablement profiter beaucoup de ce débat si Marcelin avait réussi à faire approuver par l'Assemblée nationale la création, aux côtés de la BNH, de cette banque de circulation de biens sous le nom «Société anonyme. Le crédit commercial» qu'il avait conçue. Ou le projet de «banque foncière et agricole» qu'Enoch Dessert avait élaboré de son côté pendant la même période et dont il se fit sien. Il aurait ainsi démontré de manière magistrale les avantages que le pays aurait pu tirer d'un système bancaire de caractère concurrentiel par rapport aux inconvénients que lui ont causé, tour à tour le système de monopole de la BNH-SGCIF et celui de la BNRH-BUP. De toute façon, il est nécessaire de mentionner également, en marge de ces considérations, que Marcelin fut assez confus sur le plan politique, on peut même dire opportuniste voire –ce qui peut paraître trop fort vu la stature de l'homme– obtus. Car, pour répéter ce qui est déjà dit dans l'introduction, les idées et les actions qu'il prôna sur le plan économique et monétaire ne concordaient pas avec la posture politique qu'il adopta. Et ce d'autant que pour lui le principal obstacle au développement et à la modernisation depuis l'indépendance fut l'institution militaire. A dire vrai, l'on doit admettre que cette thèse, qui encombre tous ses ouvrages, fut en principe assez cohérente ; en d'autres mots, elle n'était pas dénuée de tout fondement. La recherche historique peut donc sans grand peine la fonder, tout au moins pour ce qui se rapporte à la période allant des années immédiatement postérieures à

⁵⁴ Williams, John H., *El comercio internacional argentino y el papel moneda inconvertible, 1880-1900*, EDUNTREF-Academia Nacional de la Historia, Buenos Aires.

⁵⁵ Vicente Fidel López fut nommé ministre des Finances par le président Pelligrini Durant la crise Baring qui plaça l'Argentine au bord d'une situation financière et diplomatique extrêmement grave. Il se bâtit aux côtés du président pour aider le pays à y trouver une solution et éviter ainsi une situation de default voire une intervention étrangère.

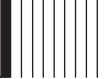
la reconnaissance de jure de l'indépendance aux années durant lesquelles Marcelin se retira définitivement en France. Quoi qu'il en soit, un fait reste certain : Marcelin se montra inconséquent avec lui-même. Ce, en se mettant, de manière extrêmement active, en un certain nombre de circonstances, au service des généraux qu'il appréciait alors que ces militaires ont facilité, comme ceux dont il ne s'était pas approché ou qu'il combattit, la permanence de l'institution militaire. Et en défendant également sans réticence aucune le Parti National alors que, en tout état de cause, il eût dû démissionner-ce qui aurait haussé davantage encore sa stature d'homme d'Etat- du gouvernement du Général Nord Alexis lors de l'affaire d'Anténor Firmin⁵⁶. Ou en acceptant à jouer le rôle de secrétaire d'Etat des relations extérieures après la journée tragique du 15 mars 1908, ce qui le plaça, malgré les différents arguments que l'on retrouve dans le Troisième tome de son Général Nord-Alexis, dans une situation politique qu'il ne put justifier. Ou, enfin, en justifiant à un certain moment –ce qui fut en vérité particulièrement incompréhensible puisqu'il contredisait toute sa pensée économique- des émissions de papier-monnaie à des fins exclusivement politiques que le Général Nord Alexis eut à réaliser(MARCELIN, 1909, 24-32).

Comme on le voit ces observations tracent d'autres pistes de recherche. Elles indiquent que l'on connaît encore très peu ou mal le Marcelin-politique et qu'il existe un contraste énorme entre ce Marcelin et le Marcelin-Secrétaire d'Etat des Finances. Il faut donc aussi étudier ce Marcelin-là, ce «Marcelin-ambigu». Il existe aussi un Marcelin-romancier ou «Marcelin-littérateur». Mais, en tout état de cause, ce

Marcelin renvoie au Marcelin-politique, ou pour mieux dire, est le «prolongement» du Marcelin-politique car les romans qu'il a écrits tournent autour des questions politiques. On peut même dire, sous toutes réserves, que, fort de ses talents qui étaient impressionnants, il recourut à dessein au genre romanesque pour mieux défendre ses idées politiques et exprimer surtout de manière encore plus claire le dédain qui l'habitait pour l'institution militaire. Léon François Hoffman a étudié ce Marcelin⁵⁷, mais, malgré ses mérites, qui sont énormes par ailleurs, l'ouvrage d'Hoffman ne suffit pas. D'autres recherches sont à souhaiter. Mais on pourra les réaliser de manière satisfaisante seulement en mettant de côté la vieille méthode d'approche de l'histoire politique que l'on retrouve encore malheureusement dans un certain nombre de travaux à prétention scientifique. Cette méthode est tout compte fait désuète. D'aucuns la défendent, souvent même avec passion. Pourtant elle pousse de manière systématique les chercheurs à aborder sous des angles nettement subjectifs l'importante tranche d'histoire durant laquelle l'Etat fut tiraillé par la controverse entre le Parti National et le Parti Libéral. Or cette période mérite une attention spéciale car, vue sur la très longue temporalité qui s'étire de la crise générale de la fin du XVIIIe siècle à aujourd'hui, ce fut, à n'en pas douter, la période durant laquelle le pays avait le plus de possibilités pour asseoir, après les difficultés énormes qu'il a connues durant la première moitié du XIXe siècle, les bases de sa modernisation. En d'autres mots, c'est la période où, ne fussent-ce l'extrême exacerbation des conflits pour le contrôle du pouvoir entre les différentes fractions de l'oligarchie militaro-terrienne et les actions opportunistes des hommes d'Etat de la stature des Marcelin, l'économie nationale pouvait démarrer. Ou aurait dû entamer, comme les économies de la plupart des pays de la région, un très fort processus de croissance, puisqu'il dispo-

⁵⁶ Marcelin insiste en effet beaucoup sur cet épisode dans le Troisième tome de son Général Nord-Alexis, mais, à la vérité, il le fit en vue de justifier la position qu'il eût à prendre. Cependant les arguments qu'il avance ne sont pas convaincants, ils indiquent plutôt qu'il fut gêné d'avoir eu à rester aux côtés de Nord Alexis durant cet épisode politique, surtout d'avoir eu à lui préparer une adresse que Nord Alexis ne respecta pas totalement. Cf. Marcelin (1909, 71-76).

⁵⁷ Hoffman, Léon François, *Un haïtien se penche sur son pays*, op. cit.



sait en termes relatifs à ce moment d'importants avantages comparatifs. Ou, tout au moins, pour mieux souligner la complexité de toute la deuxième moitié du XIXe siècle, à un rythme beaucoup plus soutenue que ce qu'une étude à paraître sur la crise de 1929 et le développement du capitalisme en Haïti indique dans l'un de ses chapitres.

Sources et bibliographie

Sources

Archives historiques de la Société Générale

Archives historiques du Crédit Lyonnais

Archives historiques de la BNP-PARIBAS

Comptes d'exploitation de la BNH (1881-1911)

Comptes d'exploitation de la BNRH (1914-1916)

BNRH, Renseignements Statistiques Financiers et Economiques, 1916.

Bibliographie

Ardouin, Beaubrun, Etudes sur l'histoire d'Haïti, Paris, 1860 ;

Beaulieu, Charles, Le système bancaire haïtien, Imprimerie Deschamps, 1987 ;

Blancpain, François, Un siècle de relations financières entre Haïti et la France (1825-1922) ; L'Harmattan, Paris, 2001.

Bulmer-Thomas, Victor, The economic history of the Caribbean since Napoleon wars; Cambridge, 2012.

Chatelain, Joseph, La banque nationale, Collection du Bicentenaire, Fardin.

Déléage, Paul, Haïti en 1886 ; Editeur E. Dentu, Paris, 1887.

Désert, Enoch, Les réformes financières de la République de Haïti ; Cotillon et Cie. Editeurs, Paris ;

Dumas, Pierre-Raymond, Frédéric Marcelin, économiste ou les riches dépouilles d'un ministre des Finances ; Collection Pacte pour la Réforme et la Démocratie, Port-au-Prince, Haïti, 2000.

Gaillard, Gusti, L'expérience haïtienne de la dette extérieure ; Imp. Deschamps, 1989.

Georges Adam, André, Une crise haïtienne 1867-1869. Sylvain Salnave, Imprimerie Deschamps, 1982.

Fernand Dennis, La Banque Nationale d'Haïti et l'emprunt de 50 millions de francs, Imprimerie J. Verrollot, Port-au-Prince, 1908.

Fouchard, Callisthène, Ma conduite politique et ma gestion au ministère des finances et du commerce, Paris, 1891.

Fouché, G., La banque et sa brochure rouge ; Imprimerie Edmond Chenet, Port-au-Prince, 1907.

Gation, Louis, Aspects de l'économie et des finances d'Haïti; s/e. Port-au-Prince, 1944.

Lacombe, Robert, Histoire monétaire de Saint Domingue et de la République d'Haïti jusqu'en 1874 ; Editions Larose, Paris, 1958.

Marichal, Carlos, El nacimiento de la banca mexicana en el contexto latinoamericano: problemas de periodización; in: Ludlow, Leonor et Marichal, Carlos (Coordonnateurs), La banca en México: 1820-1920; Instituto Mora-El Colegio de Michoacán-Colegio de México, 1998; pp. 113-141.

Marcelin, Frédéric, La politique: articles de journaux et discours à la chambre; Imprimerie Joseph Kugelman, Paris, 1887;

Marcelin, Frédéric, La banque nationale d'Haïti, une page d'histoire; Imprimerie Joseph Kugelman, Paris, 1890;

Marcelin, Frédéric, Département des finances et du commerce d'Haïti (1892-1894). Rapports au président de la République d'Haïti et au conseil des secrétaires d'Etat; Imprimerie Joseph Kugelman, Paris, 1895;

Marcelin, Frédéric, Les chambres législatives d'Haïti, 1892-1894; Paris, Kugelman ;

Marcelin, Frédéric, Au gré du souvenir, A. Challamel, Paris, 1913 ;

Marcelin, Frédéric, Haïti et sa banque nationale (troisième partie), Imprimerie Joseph Kugelman, Paris, 1896;

Marcelin, Frédéric, Choses haïtiennes, politique et littérature; Imprimerie Joseph Kugelman, Paris, 1896;

Marcelin, Frédéric, Haleine du centenaire. L'immortalité c'est la foi; Imprimerie Joseph Kugelman, Paris, 1901;

Marcelin, Frédéric, Finances d'Haïti, emprunt nouveau, même banque, Imprimerie Kugelman, Paris, 1911;

Marcelin, Frédéric, Questions haïtiennes; Kugelman, Paris, 1891.

Marcelin, Frédéric, Une évolution nécessaire, Kugelman, Paris, 1893.

Marcelin, Frédéric, Bric à brac, Imprimerie Joseph Kugelman, Paris, 1910;

Marcelin, Frédéric, Haïti et l'indemnité française; Collection du Bicentenaire, Ateliers Far-

din, reproduction;

Marcelin, Frédéric, Marilisse, Société d'Éditions littéraires, Paris, 1903.

Marcelin, Frédéric, La vengeance de Mama, Editions Fardin, 2014;

Michel, Antoine, L'emprunt de trois millions de piastres, Imprimerie La Presse, 1934.

Morgan, E. Victor, Historia de dinero, Edición Istmo, Madrid, 1969.

Paul, Edmond, de l'impôt sur les cafés et des lois du commerce intérieur ; M. Decordova, Kingston, Jamaïque, 1876.

Paul, Edmond, Les causes de nos malheurs ; Collection du Bicentenaire, Ed. Fardin.

Pouget, Louis Edouard, Les contrats de banque et d'emprunt, Paris, 1911.

Pierre, Guy, La crise de 1929 et le développement du capitalisme en Haïti. Une perspective de longue durée et une conjoncture perdue. Sous Presse. Presses de l'Université d'Etat d'Haïti.

Trouillot, Hénock, Les sucreries coloniales et le marché haïtien sous Boyer ; Imprimerie de l'Etat, 1963.

Turnier, Alain, Les Etats Unis et le marché haïtien ; Port-au-Prince, 1954.

Turnier, Alain, La société des baïonnettes ; Imprimerie Le Natal, 1985.

Turnier, Alain, Avec Mérisier Jeannis, Le Natal, 1982.

Vorbe, Charles, Economie et Finances haïtiennes. Comment les restaurer ? La question haïtienne ; Imprimerie Edmond Chenet, Port-au-Prince, 1921.

Williams, John H., El comercio internacional argentino y el papel moneda inconvertible: 1880-1900; EDUNTREF, Argentina.